

# GUIDE DE L'ETUDIANT

2015  
2016



Membre fondateur de Sorbonne Paris Cité





SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3

BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ  
SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3  
Année universitaire 2015-2016

[www.univ-paris3.fr](http://www.univ-paris3.fr)

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTENCE

La Sorbonne Nouvelle, une université ouverte sur le monde et tournée et sur la société

En vous inscrivant à la Sorbonne Nouvelle, membre de l'université Sorbonne Paris Cité, vous avez fait le choix d'une université reconnue internationalement pour la qualité de sa formation et de sa recherche, offrant des parcours disciplinaires et multidisciplinaires innovants dans le domaine des Arts, Lettres et Langues et Sciences Humaines et Sociales.



Plus que jamais, ces disciplines apparaissent indispensables au progrès de la science, au développement de notre société et au renforcement de notre démocratie ; plus que jamais, les approches, les pensées et les cultures qui fondent notre université, témoignent de son ouverture sur la cité et sur le monde et de sa volonté de former des futurs acteurs de premier plan de notre société.

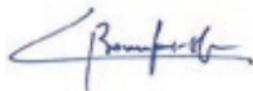
L'université, lieu d'épanouissement pour tous les étudiants

L'université est un lieu de vie, d'échanges et d'activités associatives, culturelles et sportives. La Sorbonne Nouvelle soutient et valorise l'engagement et l'implication des étudiants dans ces activités et les aide à mettre en avant les compétences qu'ils peuvent y développer.

L'université est également un espace de liberté, de choix et d'émancipation pour les étudiants. La Sorbonne Nouvelle participe activement à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité entre toutes les personnes, en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont le désir l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la science.

L'université est, enfin, un espace d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. La Sorbonne Nouvelle est tout particulièrement attachée à la participation de ses étudiants aux processus démocratiques, fondés sur la transparence et la collégialité, sur lesquels elle repose.

Au nom de l'équipe enseignante et administrative, je vous adresse tous mes vœux de bienvenue dans notre université en espérant que vous y trouverez rapidement votre place et que vous vous épanouirez dans la réalisation de vos projets.



**Carle Bonafous-Murat**  
Président de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Bonjour et tout d'abord bienvenue à l'université,  
L'université est un lieu d'apprentissage, mais également un lieu de vie. Au-delà de vos cours, emparez-vous pleinement de votre nouvelle liberté d'étudiant !

L'université est aussi un lieu vaste, dans lequel il est parfois difficile de trouver des informations. N'hésitez pas à vous tourner pour cela vers les différentes associations étudiantes.

Les associations de vie étudiante ou les associations culturelles permettent de promouvoir des valeurs communes pour s'émanciper et découvrir ce qui ne peut s'apprendre sur un banc d'amphithéâtre. Vous les découvrirez à l'occasion de la Semaine vie de campus au début de l'année, et pouvez solliciter le Bureau de la vie étudiante pour les rencontrer le reste du temps.

Les associations représentatives et les élus étudiants (p.83) sont présents pour vous aider dans toutes les difficultés que vous rencontrerez à l'université et ce tout au long de l'année universitaire. Je peux aussi être un de vos interlocuteurs privilégiés en cas de problème, tant au niveau de la vie universitaire qu'au niveau de votre scolarité.

**Mathilde Nourry**  
Vice-présidente étudiante

# SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>9</b>
LES SITES DE LA SORBONNE NOUVELLE	10
PLAN DU QUARTIER	12
PLAN DU CAMPUS CENSIER	14
VORTE ANNÉE UNIVERSITAIRE	16
LES ÉVÈNEMENTS À NE PAS MANQUER	22
CALENDRIER 2015-2016	24
CODES DES COURS	26
<b>VOTRE FORMATION À LA SORBONNE NOUVELLE</b>	<b>29</b>
LES DIPLÔMES PROPOSÉS	30
L'ENSEIGNEMENT NUMÉRIQUE ET À DISTANCE	33
L'INTERNATIONAL	34
LES FORMATIONS ET LEURS DÉBOUCHÉS	36
VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE	38
ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	42
FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	44

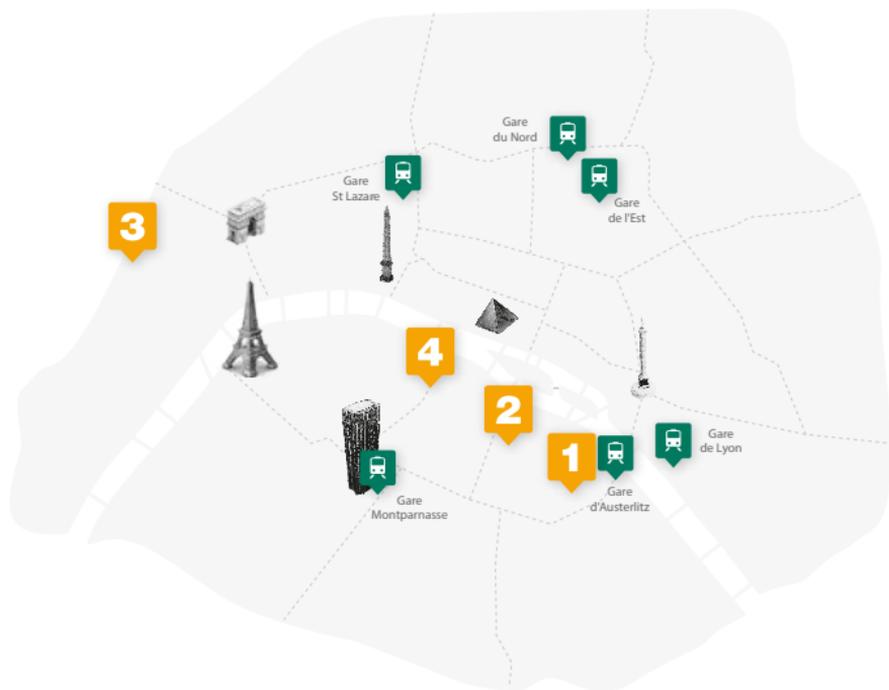






**Informations  
pratiques**

# LES SITES DE LA SORBONNE NOUVELLE



**1 Pôle Censier (voir p.12)**

Campus Censier  
13 rue Santeuil  
75005 Paris  
☑ Censier-Daubenton

Centre Bièvre  
1-5 rue Censier  
75005 Paris  
☑ Censier-Daubenton

**2 Pôle Sorbonne**

Bibliothèque Sainte-Barbe  
4 rue Valette 75005 Paris  
☑ Maubert-Mutualité

Bibliothèque Sainte-  
Geneviève  
10 place du Panthéon  
75005 Paris  
☑ Cardinal Lemoine

Boutique des Cahiers  
(Presses Sorbonne  
Nouvelle)  
8 rue de la Sorbonne  
75005 Paris  
☑ Cluny - La Sorbonne

Institut de Linguistique et  
Phonétique Générales et  
Appliquées  
19 rue des Bernardins  
75005 Paris  
☑ Maubert - Mutualité

Institut du Monde  
Anglophone  
5 rue de l'École de  
Médecine 75006 Paris  
☑ Cluny - La Sorbonne

Maison de la Recherche  
4 rue des Irlandais  
75005 Paris  
☑ Place Monge

Sorbonne  
17 rue de la Sorbonne  
46 rue Saint-Jacques  
75005 Paris  
☑ Cluny - La Sorbonne

**3 ESIT**

Ecole Supérieure  
d'Interprètes et de  
Traducteurs  
Place du Maréchal-de-  
Lattre-de-Tassigny  
75016 Paris  
☑ Porte Dauphine

**4 IHEAL**

Institut des Hautes  
Etudes de l'Amérique  
Latine  
28 rue Saint Guillaume  
75007 Paris  
☑ Saint-Germain-des-  
Prés

12

RE R

27

Luxembourg



Sorbonne  
17 rue de la Sorbonne  
75005 Paris

Maison de la recherche  
4 rue des Irlandais  
75005 Paris



Cardin

47

27

Place Mor



47

Centre Sain  
3 rue du Gr  
75005 Paris



47

Censier-Daubenton

Campus Cens  
13 rue Santeuil  
75005 Paris

27

91

# PÔLE CENSIER PLAN DU QUARTIER

27



27

47

91

Les Gobelins

Rue des Gobelins

H

inal Lemoine

89

13

89  
67



Jussieu

Rue Linné  
Rue Jussieu



Rue Cuvier

89

Jardin des  
Plantes

89

nge



67

57 61 91

Rue Buffon



Gare  
d'Austerlitz

int-Médard  
rill  
is

Centre Bièvre  
1-5 rue Censier  
75005 Paris



67

Rue Censier



Rue Geoffroy Saint-Hilaire



Rue Poliveau

sier  
il



Rue du Fer à Moulin

Rue Poliveau



57

Saint Marcel

91

Boulevard Saint-Marcel

67

91

Rue des Wallons

Rue Scipion

Boulevard Saint-Marcel



Rue du Jura

Rue de la Reine Blanche

Rue Pirandello

Rue Dumont

57

67

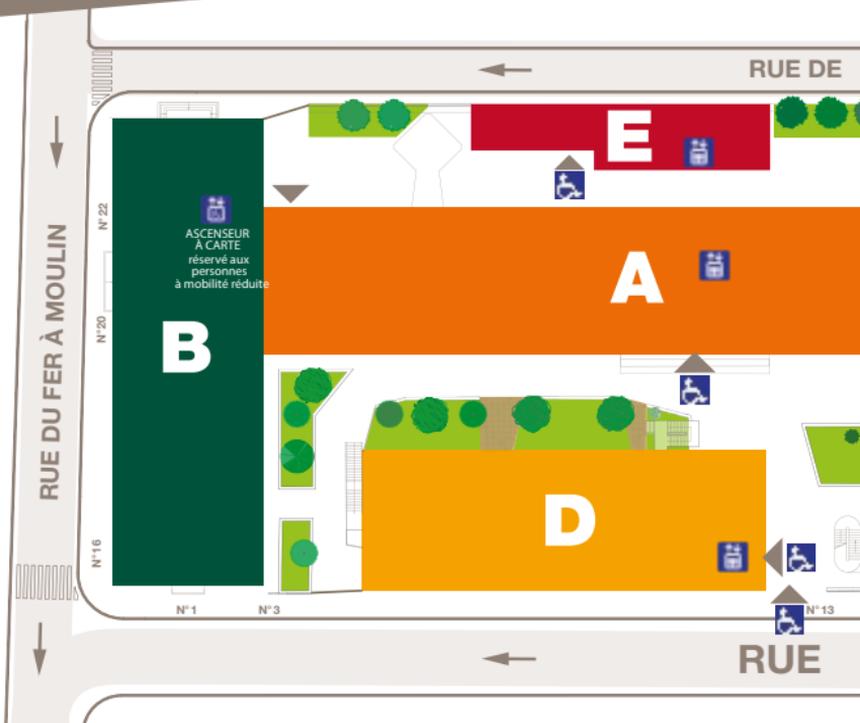
Campo-Formio

Rue Jenner

Rue du Banquier



# CAMPUS CENSIER PLAN GÉNÉRAL



91

Saint-Marcel  
Jeanne d'Arc

300m

▶ entrées

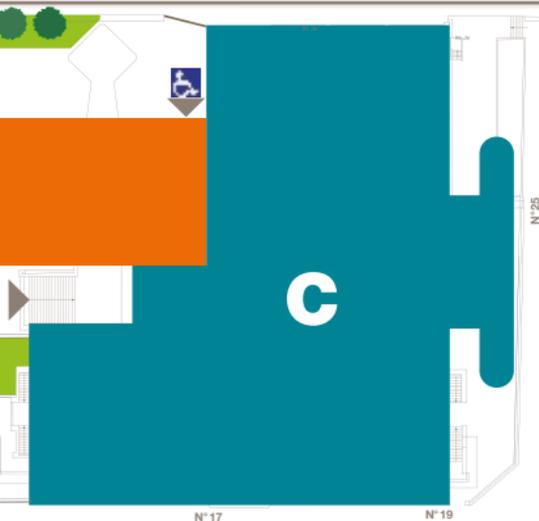
▶ entrées accessibles  
aux personnes à  
mobilité réduite

ascenseur

L'Université de la Sorbonne Nouvelle se déploie sur cinq bâtiments situés au cœur du Quartier Latin.

Les cours ont essentiellement lieu au « Campus Censier », accessible par la ligne 7 du métro (Censier-Daubenton) et par les lignes de bus 67 (Buffon-La Mosquée) et 91 (Saint-Marcel-Jeanne d'Arc)

LA CLEF



SANTEUIL

M 7  
Censier-Daubenton

250m

RUE CENSIER

67  
Buffon-La Mosquée

250m

# VOTRE ANNÉE UNIVERSITAIRE

## LA RENTRÉE

A l'université, l'inscription comporte trois étapes :

- l'admission,
- l'inscription administrative,
- l'inscription pédagogique à votre formation (majeure, mineure, enseignements transversaux).

Dès le **début du mois de septembre**, l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 vous accueille et vous aide à effectuer vos démarches de rentrée : **réunions d'accueil, inscriptions, ateliers de méthodologie, présentation de la vie de campus, etc.**

Il est important de **CONSULTER RÉGULIÈREMENT LE SITE INTERNET DE L'UNIVERSITÉ** pour connaître les dates qui vous concernent et découvrir les dispositifs proposés par la Sorbonne Nouvelle.

## LES COURS

### **Le Cours Magistral (CM)**

Il se déroule la plupart du temps en amphithéâtre. L'enseignant s'adresse à un nombre d'étudiants plus ou moins important, mais le cours n'est pas conçu comme un dialogue étudiant / enseignant, il est avant tout un apport de connaissances.

### **Les Travaux Dirigés (TD)**

Ils se déroulent en groupe restreint et constituent pour la plupart une application du cours magistral. Vous pourrez établir avec l'enseignant un contact direct et lui poser des questions relatives à son enseignement. L'assiduité est une condition de réussite.

## TOUT AU LONG DE L'ANNÉE : RÉUSSIR EN LICENCE

Des soutiens divers vous sont proposés pour réussir. Si vous êtes en difficulté, n'attendez pas pour y recourir : plus tôt vous prendrez en charge vos problèmes, plus vous aurez de chances de les surmonter et d'obtenir votre licence.

### **Votre enseignant-référent**

Il se fera connaître lors des journées d'accueil puis lors de son premier cours et sera toute l'année votre interlocuteur privilégié. Vous pourrez lui soumettre vos éventuelles difficultés universitaires ou personnelles. N'hésitez pas à le solliciter en cas de besoin.

Ses coordonnées sont disponibles au secrétariat de votre département ou auprès du responsable de la première année de Licence et du directeur de la Licence.

### **Les tuteurs étudiants**

Ce sont des étudiants de Master ou de Doctorat, issus de la même discipline que vous et auxquels vous pourrez soumettre toutes vos interrogations sur le programme et les exercices demandés.

## LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

### **Le contrôle continu (CC)**

C'est le régime obligatoire. Il exige l'assiduité. Il s'effectue sous forme d'épreuves évaluées tout au long du semestre : travaux personnels, exposés, partiels en fin de semestre, etc... Les contrôles **partiels du CC** sont des épreuves faites sur table sous la responsabilité de l'enseignant **en fin de semestre**.

### **Contrôle Terminal Intégré (CTI)**

Il s'agit d'une modalité de contrôle prévue pour les étudiants en régime dérogatoire au CC. L'épreuve ou **examen final de CTI** est alors organisée par le département **en même temps** que le **contrôle partiel de fin de semestre du CC**.

Si vous êtes salarié ou inscrit en double cursus, sportif de haut niveau, malade, etc., vous pouvez demander à bénéficier de ce

régime dérogatoire. Cette possibilité n'est accordée que sur présentation d'un justificatif (contrat de travail, certificat médical, etc.) et nécessite une dérogation de la direction du département concerné.

### Attention :

- Vous avez trois semaines après le début des cours pour choisir votre régime. Si vous avez opté pour le contrôle continu au moment de l'inscription pédagogique, vous n'aurez pas la possibilité de bénéficier du régime du CTI.
- Toute absence à une épreuve d'examen entraîne la note 0.

### Le calcul des résultats de Licence

#### ▪ Unité d'Enseignement (UE)

Regroupement cohérent d'enseignements dispensés sous forme de cours et de travaux dirigés et permettant l'obtention d'un nombre déterminé d'ECTS (p.21). Acquise et capitalisable dès lors que la moyenne a été obtenue.

#### ▪ Élément Constitutif (EC)

Élément Constitutif d'une UE, auquel est affecté un coefficient mais pas d'ECTS. Conservable 4 ans si la note est égale ou supérieure à la moyenne.

Pour chacune de vos UE, vous obtenez une moyenne semestrielle. La moyenne générale du semestre est calculée en fonction des coefficients appliqués à chaque UE. Pour valider votre semestre, vous devez obtenir une moyenne à ce semestre égale ou supérieure à 10/20. Pour valider votre année, vous pouvez soit valider les 2 semestres qui la composent, soit obtenir une moyenne générale de l'année égale ou supérieure à 10/20.

### Le rattrapage

**Si vous ne réussissez pas à avoir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble du semestre (ou à l'année par compensation des deux semestres, exclusivement pour la licence),** une deuxième session, dite de rattrapage, vous donne une seconde chance de réussite (sauf si l'enseignement ne le pré-

voit pas au départ). Elle a lieu, pour les deux semestres, à la fin de l'année universitaire. Le rattrapage est obligatoire en Licence, facultatif en Master. Si vous passez au rattrapage :

- vous gardez le bénéfice des UE pour lesquelles vous avez obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10,
- vous gardez les moyennes égales ou supérieures à 10 des EC que vous avez validés,
- entre la note de la première session et la note du rattrapage, c'est la meilleure des deux qui est prise en compte,
- vous ne pouvez pas représenter les épreuves d'UE non acquises (moyenne de l'UE inférieure à 10/20) si l'ensemble du semestre est acquis (moyenne semestre égale ou supérieure à 10/20),
- l'inscription aux épreuves de rattrapage n'est pas automatique : pensez à vérifier et à consulter régulièrement votre messagerie et votre espace iSorbonne.

**Consultez la [Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances sur la page du site : \[www.univ-paris3.fr/evaluation-des-connaissances\]\(http://www.univ-paris3.fr/evaluation-des-connaissances\)](http://www.univ-paris3.fr/evaluation-des-connaissances)**

*Vous pouvez demander à consulter vos copies jusqu'à deux semaines après publication des résultats.*

### **Le passage conditionnel en année supérieure**

Durant la Licence, si vous n'obtenez pas la moyenne générale, vous pouvez néanmoins demander un passage conditionnel sans garantie de l'obtenir en année supérieure, mais à deux conditions :

1. Avoir validé au moins un semestre
2. Avoir obtenu une moyenne au moins égale à 8/20 à l'autre semestre

Le terme AJAC sur votre relevé de notes indique que vous avez obtenu un passage conditionnel.

**Attention :** en cas de passage conditionnel en année supérieure,

vous devrez repasser les UE non-validées du semestre qui vous manquent.

**Vous ne pourrez en aucun cas passer en 3<sup>ème</sup> année si vous n'avez pas intégralement validé votre 1<sup>ère</sup> année.**

### **L'obtention du diplôme**

**Après réussite de la licence, du master ou du doctorat, et pour vous voir délivrer le diplôme, vous devrez en faire la demande auprès du Bureau des examens.**

Consultez la rubrique « Délivrance des diplômes » sur les pages Scolarité du site internet.

### ***European credit transfer system (ECTS)***

Chaque enseignement se voit affecter un certain nombre de crédits *ECTS*. Ce dispositif est un système européen qui permet de valider les enseignements, tant en France qu'à l'étranger, et favorise de ce fait la mobilité internationale (p.34). La réussite à l'UE implique l'attribution de ces crédits dont le nombre varie pour chaque enseignement.

Ce volume se décompose en 30 ECTS par semestre, soit 60 ECTS par année. A chaque titre et à chaque grade correspond donc un volume global d'ECTS.

**DEUG : 120 ECTS**

**Licence : 180 ECTS**

**Maîtrise : 240 ECTS**

**Master : 300 ECTS**



Monsieur

Madame

Dame

# LES ÉVÉNEMENTS DE L'UNIVERSITÉ À NE PAS MANQUER

L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 s'est engagée à faire de la vie étudiante une véritable mission. Voici quelques événements fédérateurs qui rythmeront votre année universitaire.

## Au 1<sup>er</sup> semestre

### La rentrée

Dès le 7 septembre, les personnels de l'université vous accueillent sur le Campus.

### Semaine Vie pratique

Du 28 septembre au 2 octobre, l'université et ses partenaires répondent à toutes vos questions sur la santé, le handicap, la prévention et les aides sociales.

### Semaine Vie de Campus

Du 5 au 9 octobre, le Service d'action culturelle, le SUAPS, le BVE, leurs partenaires, et les associations de l'université vous proposent de venir découvrir des activités pour vous épanouir en parallèle de votre formation.

## Au 2<sup>e</sup> semestre

### Les Départementales

Au début du second semestre, l'université propose un concours de culture générale inter-composantes pédagogiques (départements, écoles, instituts et Service des Relations Internationales et Européennes). Portée par la Vice-présidence des Etudiants et soutenue par la Présidence de l'université, cette action tend à lier les enseignements disciplinaires et la vie étudiante.



## Et tout au long de l'année

### Le Prix de la Nouvelle

Depuis 1995, la Sorbonne Nouvelle invite ses étudiants de toutes disciplines à rédiger, sur un thème variant chaque année, un court récit, une brève nouvelle. Des prix d'un montant respectif de 400, 800 et 1500 euros sont alloués aux trois lauréats du concours.

### Festivals

Le campus est régulièrement investi par des festivals qui valorisent la création étudiante. Le cinéma est à l'honneur avec le **Festival Objectif Censier** qui diffuse des courts métrages réalisés par des étudiants de l'université. Le théâtre n'est pas en reste avec le **Festival A Contre Sens** organisé par l'ATEP 3 qui investit le campus durant deux semaines au printemps.

### Café de l'engagement étudiant

Ce rendez-vous convivial du mois de décembre vous permet de venir discuter avec les membres du réseau associatif partenaires de l'université.

Vous y découvrirez des missions de bénévolat.

### Événements autour du développement durable

Le BVE organise différents temps forts pour sensibiliser aux changements de pratiques individuelles, collectives et professionnelles : troc de livres, disco-salade, expositions, etc.

### Journées de Santé publique

Lors de ces journées, des programmes d'information, de prévention et d'éducation à la santé ont lieu, sur les thèmes de la préservation de la santé, du bien être physique, mental et social.

Un dispositif de don du sang est aussi régulièrement organisé en collaboration avec l'Établissement français du sang (EFS).

## CALENDRIER 2015-2016

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L
2 M	2 V <b>2</b>	2 L	2 M	2 S	2 M
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 D	4 M	4 V <b>10</b>	4 L	4 J
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V
6 D	6 M	6 V <b>6</b>	6 D	6 M <b>Examens de fin du 1<sup>er</sup> semestre</b>	6 S
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D
8 M <b>Accueil</b>	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L
9 M	9 V <b>3</b>	9 L	9 M	9 S	9 M
10 J <b>Accueil et IP du 1<sup>er</sup> semestre</b>	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 D	11 M <b>Férié</b>	11 V <b>11</b>	11 L	11 J
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M <b>IP du 2<sup>nd</sup> semestre</b>	13 S
14 L	14 M	14 S <b>7</b>	14 L	14 J	14 D
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L
16 M <b>Accueil et IP du 1<sup>er</sup> semestre</b>	16 V <b>4</b>	16 L	16 M	16 S	16 M
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 Jv	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J
19 S	19 L	19 J	19 S <b>12</b>	19 M	19 V
20 D	20 M	20 F	20 D	20 M	20 S
21 L	21 M	21 S <b>8</b>	21 L	21 J	21 D
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L
23 M	23 V <b>5</b>	23 L	23 M	23 S <b>1</b>	23 M
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J
26 S <b>1</b>	26 L	26 J	26 S <b>Fermeture de fin d'année</b>	26 M	26 V
27 D	27 M <b>Congés et dispositif pédagogique de soutien</b>	27 V	27 D	27 M	27 S
28 L	28 M	28 S <b>9</b>	28 L	28 J	28 D
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L
30 M	30 V <b>2</b>	30 L	30 M	30 S	
	31 S		31 J	31 D	

FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
3	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V Rattrapage S1 - S2
	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L Rattrapage S1 - S2
	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
4	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
5	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J Férié
	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
6	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
	20 D	20 M	20 V	20 L	20 L
	21 L	21 J	21 S	21 M	21 M
	22 M	22 V	22 D	22 M	22 M Rattrapage S1 - S2
	23 M	23 S	23 L	23 J	23 J
	24 J	24 D	24 M	24 V	24 V
7	25 V	25 L	25 M	25 S	25 S
	26 S	26 M	26 J	26 D	26 D
	27 D	27 M	27 V	27 L	27 L
	28 L	28 J	28 S	28 M	28 M Rattrapage S1 - S2
	29 M	29 V	29 D	29 M	29 M
	30 M	30 S	30 L	30 J	30 J
8	31 J	30 S	31 M		

■ Accueil des étudiants et inscriptions pédagogiques (selon calendrier de chaque formation)

■ Semaines de cours

■ Semaines hors cours

■ Examens

■ Jurys

## CODES DES COURS

1 <sup>er</sup> caractère : la composante	2 <sup>e</sup> caractère : le semestre
	
	
<p><b>A</b> = Monde anglophone  <b>B</b> = BET  <b>C</b> = Institut de la Communication et des Médias  <b>E</b> = ESIT  <b>F</b> = LLFL  <b>G</b> = Études Germaniques  <b>H</b> = IHEAL  <b>I</b> = EILA  <b>K</b> = LGC  <b>L</b> = ILPGA  <b>M</b> = Médiation culturelle  <b>N</b> = DFLE  <b>O</b> = EAHII  <b>P</b> = FCP3  <b>R</b> = Études Italiennes et Roumaines  <b>T</b> = Institut d'Études Théâtrales  <b>U</b> = SIO  <b>V</b> = Cinéma et Audiovisuel  <b>X</b> = LEA  <b>Y</b> = Institut d'Études Européennes</p>	<p><b>1</b> = 1<sup>er</sup> semestre de L1  <b>2</b> = 2<sup>e</sup> semestre de L1  <b>3</b> = 1<sup>er</sup> semestre de L2  <b>4</b> = 2<sup>e</sup> semestre de L2  <b>5</b> = 1<sup>er</sup> semestre de L3  <b>6</b> = 2<sup>e</sup> semestre de L3  <b>7</b> = 1<sup>er</sup> semestre de M1  <b>8</b> = 2<sup>e</sup> semestre de M1  <b>9</b> = 1<sup>er</sup> semestre de M2  <b>0</b> = 2<sup>e</sup> semestre de M2</p> <p>Des lettres identifient les enseignements annuels ou les enseignements déclinés :</p> <p><b>A</b> = enseignement annuel  <b>B</b> = DAEU  <b>C</b> = Concours  <b>Y</b> = enseignement décliné  <b>Z</b> = enseignement décliné</p>

Chacun des enseignements que vous allez suivre est identifié par un code composé de 6 caractères. Ces codes vous permettront de connaître la salle où se dérouleront vos cours ainsi que les salles d'épreuves de contrôle continu ou d'examen final.

<b>1er caractère :</b> <b>2ème caractère :</b>	<b>3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> caractères :</b> <b>libres au choix de la composante</b>
	
<b>7<sup>e</sup></b> <b>8<sup>e</sup></b> <b>9<sup>e</sup></b>	
<b>1</b> <b>2</b> <b>3</b> <b>3</b> <b>11</b> <b>1</b> <b>12</b> <b>2</b>  <b>enseignements</b> <b>ants semestriels</b>  <b>nnuel</b>  <b>cyclé (1<sup>er</sup> semestre)</b> <b>cyclé (2<sup>e</sup> semestre)</b>	<p><b>Tous</b> les caractères (y compris les caractères libres) doivent être renseignés selon un format alphanumérique.</p> <div data-bbox="379 812 955 1365" style="background-color: #008080; color: white; padding: 10px;"> <p><b>Exemples :</b></p> <p><b>F1EMTU</b> : UE de méthodologie du travail universitaire de 1<sup>er</sup> semestre de L1 dans le département LLFL</p> <p><b>A5ALNG</b> : UE de linguistique au 1<sup>er</sup> semestre de L3 dans le département Monde Anglophone</p> <p><b>BYMYTH</b> : UE d'histoire des mythes proposée en décyclée sur les semestres pairs par le BET</p> </div>





**Voire formation  
à la Sorbonne Nouvelle**

## LES DIPLÔMES PROPOSÉS

**L'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 vous propose** des formations de haut niveau dans le domaine des Arts, Lettres, Langues, et Sciences Humaines et Sociales.

### LE SYSTÈME LMD



### LE SYSTÈME MAJEURE-MINEURE

En licence, chaque formation propose une combinaison majeure-mineure qui permet à l'étudiant de découvrir deux disciplines dès la première année. A partir de la deuxième année, l'étudiant se voit proposer un choix : poursuivre la combinaison majeure-mineure suivie en première année, ou bien opter pour une « majeure renforcée » qui lui permettra de se spécialiser dans la discipline de son choix ou encore opter pour une double diplomation, par renforcement des enseignements de la mineure.

Pour les étudiants en L1, chaque licence comporte trois blocs d'enseignements :

- des enseignements d'une première discipline, votre majeure : à raison de 9h hebdomadaires,
- des enseignements d'une seconde discipline, votre mineure : à raison de 4h30 hebdomadaires,
- des enseignements transversaux, à suivre quelle que soit la discipline choisie : à raison de 7h30. Enseignements de langue, d'informatique, d'ouverture et de pré-professionnalisation, ils faciliteront votre réussite en licence et votre insertion professionnelle.

A partir de la deuxième année de licence, vous pourrez vous spécialiser progressivement et, sous réserve de l'avis de vos enseignants :

- poursuivre la combinaison majeure-mineure suivie en première année,
- opter pour une majeure renforcée dans votre première discipline,
- intervertir votre majeure et votre mineure,
- opter pour une licence double, par renforcement des enseignements de la mineure.

## FAITES UNE FORMATION EN ALTERNANCE

**Vous souhaitez combiner une immersion professionnelle avec vos études à la Sorbonne Nouvelle** : plusieurs formations proposent des contrats en alternance (contrat en apprentissage ou contrat de professionnalisation). Pour plus d'informations, consultez le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (p.38).



# L'ENSEIGNEMENT NUMÉRIQUE ET À DISTANCE : L'ENEAD

Si vous vous trouvez dans l'impossibilité d'assister aux cours de façon assidue (double cursus, travail salarié, maladie, éloignement, etc.), pourquoi ne pas envisager de suivre une formation, intégrale ou partiellement, à distance ?

**10 % des étudiants de la Sorbonne Nouvelle font le choix chaque année de suivre une formation à distance avec l'ENEAD** pour préparer une Licence ou un Master. Toutes ces formations à distance sont assurées par l'intermédiaire d'une **plateforme de formation à distance « iCampus »** qui vous permet de trouver dans votre espace personnalisé des cours et des outils de communication (forum, chat, courrier électronique, ...). Vous serez évalué sur la base des devoirs envoyés par la plate-forme pendant votre formation et par un examen final sur table.

Tout au long de votre formation, vous bénéficiez d'un accompagnement assuré par des **tuteurs** y compris pour vous aider à prendre en main les outils de la plateforme. Les inscriptions peuvent être prises en année complète, par semestre ou uniquement pour certaines UE dans certaines formations.

## LES FORMATIONS HYBRIDES

Dans sa volonté de faciliter l'accès aux études universitaires, l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 vous offre la possibilité de suivre des formations hybrides, cest à dire de **combiner des Unités d'Enseignement à distance et des Unités d'Enseignement en présence**. Consultez le site internet de l'université pour connaître les formations disponibles à distance et leurs tarifs spécifiques.

### Renseignements

[www.univ-paris3.fr/dsic-enead](http://www.univ-paris3.fr/dsic-enead)

[ead@univ-paris3.fr](mailto:ead@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 40 92

Fax : 01 45 87 48 89

Campus Censier - Bat. A

5° étage - Bureau 518

### Horaires :

du lundi au vendredi  
de 9h30 - 16h30 sans interruption

## METTEZ DE L'INTERNATIONAL DANS VOTRE CURSUS AVEC LE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

Vous souhaitez partir à l'étranger tout en poursuivant votre formation, la Sorbonne Nouvelle a conclu des partenariats avec plus de 400 établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser les échanges étudiants (310 accords Erasmus, 160 accords internationaux hors Erasmus et plus de 1000 places prévues pour les étudiants entrants et sortants).

Dans le cadre de vos études à la Sorbonne Nouvelle, il vous est possible d'effectuer une ou plusieurs mobilité(s) à l'étranger : séjour d'études ou de recherche, stage ou étude de terrain.

De nombreuses possibilités d'échange existent dans le cadre :

- du programme européen Erasmus+, grâce aux accords signés de département à département avec des universités partenaires de près de 30 pays d'Europe,
- de conventions internationales, grâce aux accords signés avec des universités partenaires dans le reste du monde.

Ces programmes reposent sur les principes suivants :

- le paiement des droits d'inscription à la Sorbonne Nouvelle et l'exonération dans l'université d'accueil,
- la reconnaissance des enseignements suivis à l'étranger, après signature d'un contrat pédagogique, comme partie intégrante de vos études à la Sorbonne Nouvelle.

Le Service des relations internationales et européennes (SRIE) qui gère ces échanges organise, avant l'appel à candidatures annuel, des réunions d'information :

- **en octobre** pour les échanges internationaux,

- **en janvier** pour les échanges Erasmus.

Des aides financières peuvent vous être proposées (p.65).

N'hésitez pas à :

- consulter la page du site internet de l'université où figurent toutes les informations concernant nos programmes d'échanges ainsi que les témoignages d'étudiants de retour de mobilité,
- venir vous informer au SRIE.

**Vous pourrez vivre une expérience enrichissante qui constituera un atout précieux dans le monde du travail.**

### **Edouard Gallais,**

3<sup>me</sup> année de Licence Anglais

Etablissement partenaire :

University of Bristol

« Les six mois que j'ai passés en Angleterre par le biais du programme d'échange Erasmus ont été les plus intenses et riches de ma vie d'étudiant. L'essentiel est d'en profiter au maximum pour tenter toutes les expériences et rencontrer le plus de gens possible. La mobilité est le meilleur moment pour sortir de sa zone de confort et s'ouvrir à de nouvelles opportunités. Et si revenir à la réalité est trop dur, rien ne vous empêche de repartir... »

#### **Renseignements**

[www.univ-paris3.fr/ri](http://www.univ-paris3.fr/ri)

[rel.int@univ-paris3.fr](mailto:rel.int@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 48 48

Campus Censier - Bat. B

3<sup>e</sup> étage - Bureau 321

#### **Horaires d'accueil au public:**

du lundi au vendredi

de 13h30 à 17h

## RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES FORMATIONS ET LEURS DÉBOUCHÉS : LE SERVICE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

- Vous vous interrogez sur votre orientation et souhaitez réfléchir à un projet professionnel ?
- Vous avez besoin de vous documenter sur les formations, les débouchés auxquels elles conduisent, les métiers que vous pouvez envisager au terme de votre cursus ?
- Vous souhaitez parler des difficultés que vous rencontrez dans vos études ?

Le SIO vous accueille au **bureau 4 (rez-de-chaussée) : les mardis, mercredis et jeudis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.**

Vous y trouverez :

- un accueil personnalisé, assuré par un personnel qualifié ;
- des entretiens approfondis avec une conseillère d'orientation-psychologue : aide à la construction d'un projet personnel et professionnel, débouchés, réorientation, perte de confiance en soi, remotivation ;
- une documentation complète et régulièrement réactualisée sur :
  - les formations de l'enseignement supérieur ;
  - les secteurs professionnels et les métiers notamment ceux auxquels préparent les filières de la Sorbonne Nouvelle ;
- des ordinateurs en libre accès.

Consultez également le site : [www.univ-paris3.fr/sio](http://www.univ-paris3.fr/sio)



### **Renseignements**

[www.univ-paris3.fr/sio](http://www.univ-paris3.fr/sio)

[sio@univ-paris3.fr](mailto:sio@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 40 72

Campus Censier - Bat. B

Rez-de-chaussée - Bureau 4

### **Horaires :**

mardi, mercredi, jeudi

de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

# PRÉPAREZ VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE :

## LE BUREAU D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (BAIP)

Tout au long de votre cursus, de votre année de L1 avec le module DMC (Démarche métier compétences) jusqu'à l'année n+1 après l'obtention de votre diplôme avec la campagne Coup de pouce, l'université met en place des actions pour vous permettre d'élaborer votre projet professionnel, préparer votre recherche de stage et faciliter votre entrée sur le marché du travail.

Vous souhaitez :

- Avoir un avis sur votre **CV** ?
- Préparer un **entretien d'embauche** ?
- Clarifier votre **projet professionnel** ?
- Bénéficier de conseils pour bien **choisir votre stage** ?
- Développer votre **réseau** ?
- Faire une **formation en alternance** ?
- Apprendre à exploiter vos expériences et **valoriser vos compétences** ?

**Profitez de nos ressources documentaires sur les entreprises, métiers, secteurs d'activités (salle d'auto-documentation Campus Censier bureau 4 rdc) et de nos partenariats et dispositifs pour préparer dès à présent votre insertion !**

## PROFESSIONNALISEZ-VOUS : LES UE PRO

A chaque semestre, professionnalisez votre formation en choisissant vous-même votre **UE PRO** pour :

- découvrir un secteur professionnel,
- acquérir une compétence transférable en milieu professionnel,
- faire un stage en milieu professionnel.

Découvrez la liste des UE PRO sur le site de l'université :

[www.univ-paris3.fr/bet](http://www.univ-paris3.fr/bet)

## ÉLABOREZ VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

Vous souhaitez clarifier ou définir votre projet professionnel, des entretiens individuels sur rendez-vous ou des ateliers en petits groupes vous sont proposés tout au long de l'année pour vous accompagner dans cette démarche.

Contact : [conseilbaip@univ-paris3.fr](mailto:conseilbaip@univ-paris3.fr)

## PARTEZ EN STAGE

**Vous souhaitez faire un stage durant votre année universitaire, et connaître les modalités de stage à l'université**, consultez nos pages *FAQ-stages et Convention de stage* et *Mode d'emploi* sur le site de l'université.

**Vous souhaitez connaître les noms de vos enseignants-référents stages dans vos filières**, consultez le *répertoire des conditions et des modalités de stages : stages obligatoires / stages complémentaires* dans le *FAQ-stages* sur le site de l'université.

### **Les offres de stage sélectionnées par l'université**

Le bureau des stages sélectionne pour vous les offres qui correspondent aux formations de la Sorbonne Nouvelle.

<http://avenirpro.univ-paris3.fr>

Vous trouverez également sur ce site des offres d'alternance, d'em-

ploi de job étudiant mais également de bénévolat et de service civique.

### **Les ateliers Recherche de stage**

**Vous avez besoin d'aide pour trouver un stage formateur ?** Des ateliers thématiques de 2h (CV et lettres de motivation / Entretiens d'embauches / E-profil) sont organisés régulièrement, connectez-vous sur la page *Les ateliers du BAIP* pour connaître le prochain rendez-vous.

## **TROUVEZ VOTRE PREMIER EMPLOI**

### **Préparez votre recherche d'un emploi en adéquation avec votre diplôme**

Le BAIP vous propose des ateliers de techniques de recherche d'emploi, organisés régulièrement (CV et lettres de motivation / Entretiens d'embauches / E-profil).

### **Campagne Coup de pouce**

**Quelques mois après l'obtention de votre diplôme de licence, de master ou de doctorat , si vous cherchez toujours un emploi,** l'université vous proposera un coup de pouce pour le trouver : un entretien individuel et le cas échéant un accompagnement personnalisé pour faire le point sur votre stratégie de recherche d'emploi et vous aider à mettre en valeur vos compétences auprès des employeurs.

#### **Renseignements**

[baip@univ-paris3.fr](mailto:baip@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 42 67

Campus Censier - Bat. B

Rez-de-chaussée - Bureau 06 / 04

#### **Bureau des stages**

[stages@univ-paris3.fr](mailto:stages@univ-paris3.fr)

01 45 87 41 55

Bureau 6A



# PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE, SPORTIVE ET D'EXPRESSION : LE SUAPS

Le SUAPS (Service universitaire d'activités physiques et sportives) propose des activités en UE libre, en UE pro ou en pratique de loisir. Vous pouvez vous inscrire soit à des cours semestriels, soit à des stages.

Ces enseignements sont validés comme suit : 60% pour la pratique, 40% pour la théorie.

Le SUAPS prépare également à un diplôme d'université : le C.E.C. (Certificat d'Études Corporelles).

## Cours proposés par le SUAPS

- Acrobatie
- Aikido
- Atelier d'improvisation et de composition
- Atelier de création chorégraphique
- Badminton
- Basket-ball
- Body combat
- Boxe française
- Danse contemporaine
- Entretien corporel
- Escalade
- Escrime
- Escrime théâtre
- Formation 1<sup>er</sup> secours (UE pro)
- Initiation au massage
- Judo
- Karaté
- Musculation
- Pilates
- Qi gong
- Tai-chi chuan
- Tennis de table
- Volley-ball
- Yoga

## Stages

- Arts martiaux et énergétiques chinois
- Danse contemporaine
- Escalade
- Formation 1<sup>er</sup> secours (UE pro)
- Golf
- Pédagogie initiale commune de formateur : pré-requis pour monitorat 1<sup>er</sup> secours (UE pro)
- VTT
- Yoga

### Renseignements

[www.univ-paris3.fr/suaps](http://www.univ-paris3.fr/suaps)

[suaps@univ-paris3.fr](mailto:suaps@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 40 63

Campus Censier - Bat. A

Rez-de-chaussée

Bureau 12

### Horaires :

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h



## REPRISE D'ÉTUDES, VAE, COURS DE LANGUE ET CERTIFICATIONS : FCP3

Les missions de FCP3 s'inscrivent dans le cadre de la **Formation tout au long de la vie (FTLV)** qui permet à toutes les personnes engagées dans la vie active d'augmenter leurs compétences et d'optimiser leur parcours professionnel par des périodes de formation.

### REPRENDRE VOS ÉTUDES OU VALIDER VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Toutes les Licences et tous les Masters de la Sorbonne Nouvelle sont accessibles en formation continue dans le cadre de la reprise d'études et peuvent faire l'objet d'une VAE. **Si vous pouvez bénéficier d'un financement de votre formation par votre entreprise ou un organisme institutionnel, vous relevez du régime de la formation continue** et FCP3 vous permet (sous réserve de remplir les conditions d'admission et d'admissibilité) de suivre les cours pour préparer un diplôme de l'université : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires Littéraire (DAEU A); Licences et Licences Professionnelles; Masters et Masters Professionnels; Diplômes Universitaires.

Le service propose également :

- **la VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)**. Ce dispositif permet, sous certaines conditions, d'intégrer une formation universitaire et de suivre les cours sans justifier des diplômes requis.
- **la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)**. Il s'agit d'un droit individuel à faire reconnaître officiellement des compétences personnelles et professionnelles et des savoirs issus de l'expérience de chacun.

Nous dispensons également des **formations qualifiantes** dans les domaines de compétences de l'université, notamment **l'apprentissage des langues et l'approche des problématiques interculturelles**.

## VALORISER OU AMÉLIORER VOTRE NIVEAU DE LANGUE

FCP3 organise des cours de langue (anglais, espagnol, portugais, arabe, etc.) de tous niveaux à des horaires compatibles avec une activité professionnelle.

FCP3 est centre agréé pour le passage de certifications en langue.

- Certifications en langue anglaise de Cambridge Esol : PET/FCE/CAE
- Certifications en portugais du Brésil : CELPE BRAS
- Certifications en français langue étrangère : DELF/DALF

Ces examens, **valables à vie**, attestent de votre niveau de langue et sont reconnus par de nombreuses entreprises, administrations et universités. Nous organisons des **sessions de préparation au passage des certifications** afin d'augmenter vos chances de réussite.

## ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Si vous êtes étudiants étrangers, vous pouvez préparer et passer les certifications DELF/DALF nécessaires notamment pour intégrer les universités et entreprises françaises.

Par ailleurs, FCP3 organise en janvier et en juillet des **cours de langue et de culture françaises** pour permettre aux étudiants étrangers d'approfondir leur niveau en français et de découvrir la culture française. Ces cours sont l'occasion, pour chaque participant, d'une immersion totale dans la culture française et du partage d'une passion commune entre étudiants venus du monde entier. Ils permettent d'aborder l'année universitaire plus sereinement grâce à l'acquisition de bases en langue française plus solides.

### Renseignements

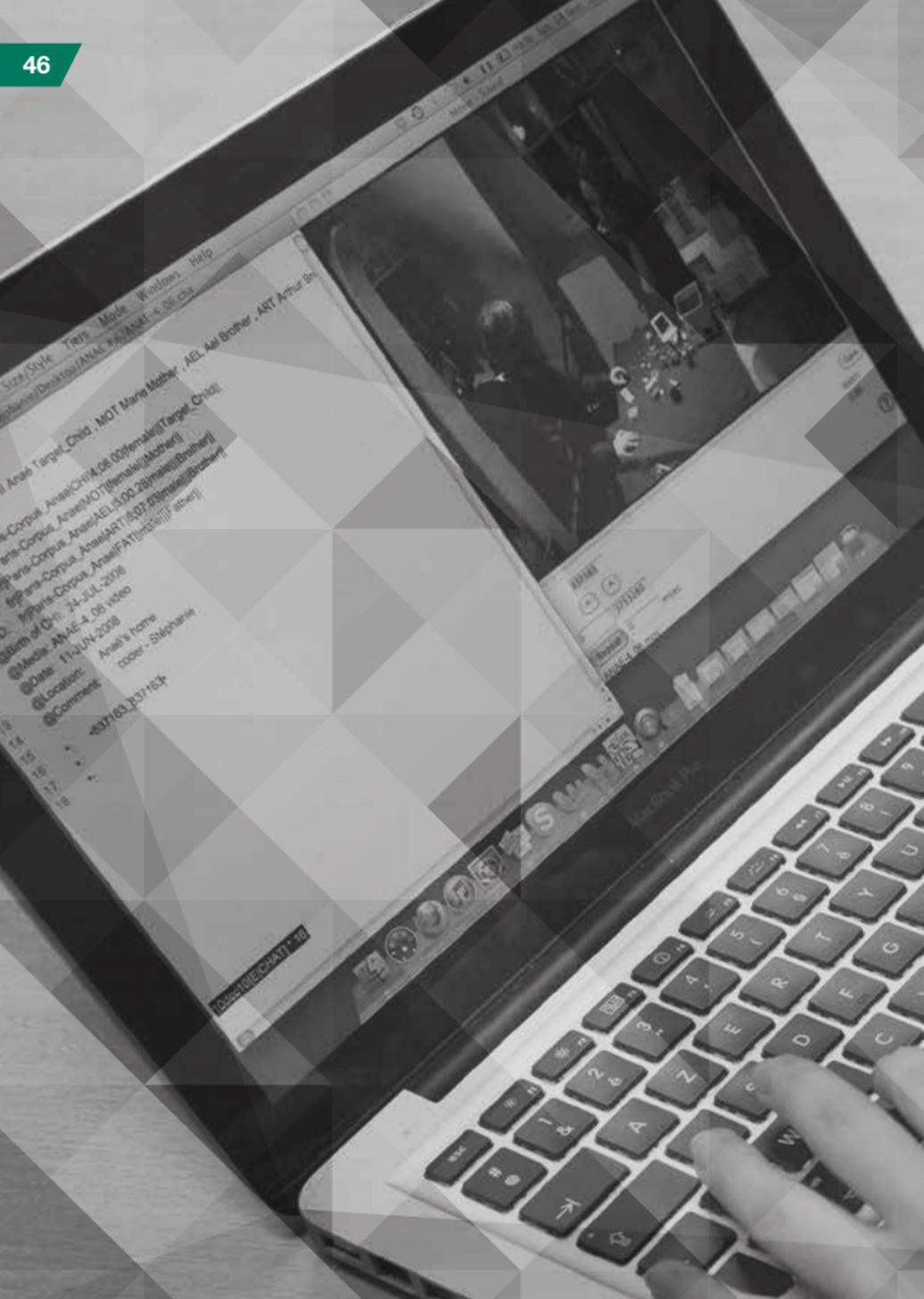
[www.univ-paris3.fr/fcp3](http://www.univ-paris3.fr/fcp3)

[fcp3@univ-paris3.fr](mailto:fcp3@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 40 83

Campus Censier - Bat. B

Rez-de-chaussée - Bureau 7





**Des services  
pour vos études**

## CONNECTEZ-VOUS À L'UNIVERSITÉ

Pour tout renseignement sur la vie numérique de l'université, l'accueil de la Direction des systèmes d'information et de la communication (DSIC) vous reçoit au 5<sup>e</sup> étage du Campus Censier, bureau 518.

**Pour tout besoin d'aide sur votre compte informatique** (activation du compte, configuration wifi, etc.), contactez l'équipe support : [support@univ-paris3.fr](mailto:support@univ-paris3.fr) ou consultez le site internet [www.univ-paris3.fr/faq/aide\\_webmail\\_etudiant](http://www.univ-paris3.fr/faq/aide_webmail_etudiant)

**iSORBONNE**

[www.isorbonne.fr](http://www.isorbonne.fr)



iSorbonne est votre environnement numérique de travail : c'est votre **campus virtuel**. Il vous offre un accès direct à toute l'expérience numérique de la Sorbonne Nouvelle.

L'activation de ce compte est **obligatoire** pour vous tenir informés sur votre scolarité durant l'année et accéder aux services proposés...

- **Votre messagerie Sorbonne Nouvelle** : il est important de la consulter régulièrement ou de la rediriger vers votre messagerie personnelle, car c'est le seul moyen dont dispose l'université pour vous contacter
- **Votre dossier de scolarité**, vos notes, votre certificat de scolarité
- **Le planning** des salles, des cours, des enseignants
- **La Bibliothèque Universitaire 24h/24 et 7j/7**, Virtuose +, le catalogue des Bibliothèques universitaires
- **iCampus**, la plateforme de cours en ligne qui offre aux étudiants en présentiel des contenus complémentaires à leurs cours et aux étudiants à distance leur formation (contact : [icampus@univ-paris3.fr](mailto:icampus@univ-paris3.fr))

- **Les petites annonces**, pour publier vos annonces à destination de toute la communauté de la Sorbonne Nouvelle
- **L’Intranet**, les documents sur la vie institutionnelle, culturelle et sportive de la Sorbonne Nouvelle
- **Radio Sorbonne Nouvelle** diffuse des émissions pédagogiques en ligne produites par la Sorbonne Nouvelle, en français et en anglais
- **Sorbonne Nouvelle TV** vous permet de suivre en France ou à l’étranger, en différé ou parfois même en direct des conférences, des colloques, des tables rondes, etc.

Une fois votre compte iSorbonne activé, vous disposez d’une adresse : [prenom.nom@etud.sorbonne-nouvelle.fr](mailto:prenom.nom@etud.sorbonne-nouvelle.fr)

## LE NUMÉRIQUE À LA SORBONNE NOUVELLE C’EST AUSSI :

- **le WiFi gratuit de la Sorbonne Nouvelle**  
Choisissez eduspot dans la liste des réseaux WiFi proposés, lancez votre navigateur, sélectionnez Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 dans la liste des établissements proposés puis saisissez vos identifiants iSorbonne (renseignements sur [www.univ-paris3.fr/wifi](http://www.univ-paris3.fr/wifi)). Cette connexion sera disponible, avec les mêmes identifiants, dans la plupart des établissements d’enseignement supérieur français. Un réseau WiFi eduroam permet également de se connecter avec vos identifiants depuis de nombreuses universités à l’étranger (renseignements auprès de la Direction des Bibliothèques Universitaires (DBU), p.48)
- **des stages d’informatique et d’audiovisuel**
- **300 ordinateurs en libre service** sur les différents sites Censier (5<sup>e</sup> étage), IHEAL, Institut du Monde Anglophone, ILPGA, Écoles Doctorales (Centre Bièvre), la DBU et autres bibliothèques, ESIT, le SRIE et le SIO

## LE SITE INSTITUTIONNEL

[www.univ-paris3.fr](http://www.univ-paris3.fr)

Sur le site institutionnel de la Sorbonne Nouvelle, vous trouverez :

- l'actualité de la Sorbonne Nouvelle,
- les renseignements sur les formations,
- les renseignements sur les inscriptions et les examens,
- le calendrier universitaire,
- les sites des bibliothèques rattachées à l'université,
- les actualités de la recherche et la formation doctorale,
- l'activité internationale de l'université,
- la foire aux questions de votre compte iSorbonne,
- et bien d'autres services de l'université !



### Renseignements

[www.univ-paris3.fr/dsic](http://www.univ-paris3.fr/dsic)

[dsic@univ-paris3.fr](mailto:dsic@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 40 92

Campus Censier - Bat. A  
5<sup>e</sup> étage - Bureau 518

### Horaires :

du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h et  
de 13h15 à 16h45



# EXPLOREZ LES BIBLIOTHÈQUES

## LA DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES (DBU)

La DBU est un lieu de travail essentiel pour les études universitaires. Elle est composée d'une bibliothèque centrale (Campus Censier) et de 10 bibliothèques spécialisées. Elles proposent de riches collections correspondant aux disciplines étudiées dans notre université.

Les documents sont soit en libre accès en salle soit en magasin (tous les documents audiovisuels, la plupart des périodiques), toujours aisément accessibles. La recherche des documents, quels qu'ils soient, s'effectue grâce à un portail informatique **Virtuose+**, consultable sur place ou à distance.

Toutes les bibliothèques disposent d'espaces de consultation équipés de photocopieuses et d'ordinateurs donnant accès à Internet. La bibliothèque centrale offre en outre des imprimantes, une connexion WiFi pour les ordinateurs personnels et des postes dédiés au visionnage des vidéocassettes, des DVD et des lecteurs DVD blu-ray portables.

La bibliothèque centrale comprend deux salles :

**La Salle de La Clef** accueille les collections spécialisées en langue, littératures et civilisations anglophones (CADIST), la Bibliothèque Gaston Miron (Études québécoises) ainsi qu'une partie des périodiques dont la presse quotidienne.

**La Salle Santeuil** comprend toutes les autres collections en libre accès.

**Inscription :** la possession de la carte d'étudiant donne automatiquement droit à l'inscription à la Bibliothèque Universitaire. Cette carte vaut par conséquent comme carte de lecteur. Vous devez la présenter pour pouvoir emprunter des documents.

**Prêt à domicile :** vous pouvez emprunter 12 livres, pour une durée de 2 semaines en Licence et pour une durée d'un mois à partir du Master ainsi qu'un DVD pour une semaine. Certains documents sont exclus du prêt (les thèses, les revues, une partie des documents audiovisuels ainsi que tous les livres portant la mention « usuel »).

**Virtuose + :** Le site internet de la DBU vous donne accès au portail documentaire Virtuose+ et aux services en ligne. Ce portail est accessible depuis iSorbonne.

**Étudiants handicapés :** Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accueil spécifique.

Contact : Laëtitia Lechat  
handicap-dbu@univ-paris3.fr

☎ 01 45 87 79 30

#### Renseignements

[www.dbu.univ-paris3.fr](http://www.dbu.univ-paris3.fr)

[bibliotheque@univ-paris3.fr](mailto:bibliotheque@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 48 29

Campus Censier - Bat. C - 1<sup>er</sup> étage

#### Horaires bibliothèque centrale :

##### Salle Santeuil :

du lundi au vendredi de 9h à 19h30

samedi de 10h à 17h30

##### Salle de La Clef :

du lundi au vendredi de 9h à 19h30

samedi de 10h à 17h30

#### Bibliothèques spécialisées :

horaires spécifiques à consulter  
sur le site internet de la DBU

#### Fermeture :

dernière semaine de juillet et 3 premières  
semaines d'août, vacances de Noël, jours fériés

## BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE SAINTE-BARBE

Lieu de travail et de vie pour les étudiants au cœur du Quartier latin, à 15 minutes à pied du Campus Censier, la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe propose, dans ses sept salles de lecture (3 500 m<sup>2</sup>), plus de 150 000 livres et revues en libre accès et empruntables (sciences économiques et de gestion, droit, sciences politiques, sciences humaines et sociales, langues, littératures et arts), ainsi que de très nombreuses ressources électroniques.

Ouverte 10 heures par jour du lundi au samedi, la bibliothèque offre plus de 800 places de lecture aux étudiants de niveau licence et master ainsi qu'aux élèves des classes préparatoires et des BTS de Paris et d'Île-de-France.

- 200 postes informatiques donnant accès à internet, aux ressources électroniques (bases de données, périodiques, e-books)
- Possibilité de travailler sur les postes informatiques avec une clé USB
- 40 ordinateurs portables en prêt
- Prêts d'iPad sur place
- Un accès au WiFi dans toutes les salles de lecture
- Une technologie RFID pour le contrôle d'accès et l'automatisation des prêts et des retours d'ouvrages
- Des salles où les étudiants peuvent travailler en groupes
- Des équipements informatiques spécifiques pour le public déficient visuel

La bibliothèque Sainte-Barbe a pour mission de favoriser l'accès à la documentation des étudiants en début de parcours et de leur offrir des conditions d'études propices à leur réussite.



### Renseignements

[www.bsb.univ-paris3.fr](http://www.bsb.univ-paris3.fr)

[bsb@univ-paris3.fr](mailto:bsb@univ-paris3.fr)

[@BIUSainteBarbe](https://twitter.com/BIUSainteBarbe)

[facebook.com/BibliothequeSainteBarbe](https://www.facebook.com/BibliothequeSainteBarbe)

☎ 01 56 81 76 00

Fax : 01 46 34 15 53

4, rue Valette, 75005 Paris

### Horaires :

du lundi au samedi

de 10h à 20h

du 1<sup>er</sup> au 13 juillet et

du 1<sup>er</sup> au 15 septembre :

horaires réduits de 10h à 18h

### Fermetures :

du 14 juillet au 31 août

et du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier

ainsi que les jours fériés

## BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE SAINTE-GENEVIÈVE

Interuniversitaire et publique, la Bibliothèque Sainte-Geneviève est accessible gratuitement. Elle offre plus de 700 places de lecture au Fonds Général, à la Réserve (documents anciens, rares et précieux) et à la Bibliothèque Nordique (langues, littératures et civilisations feno-scandinaves). Les doctorants qui en font la demande bénéficient d'une carte d'accès prioritaire (carte rose) et de la possibilité de réserver leurs documents à l'avance. Ses collections de niveau étude et recherche contiennent 2 millions de documents et de nombreuses ressources électroniques.

**Fonds général:** pluridisciplinaire, avec des pôles d'excellence en lettres, sciences humaines et sociales (notamment littérature française et francophone, philosophie, psychologie, sciences religieuses, sociologie, histoire et histoire de l'art). Il propose également des collections de niveau licence en sciences, sciences juridiques, sciences économiques et de gestion.

**Bibliothèque nordique :** fonds feno-scandinave le plus riche de France (Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Norvège, Suède).

**Réserve :** manuscrits, incunables, livres et périodiques imprimés anciens ou précieux, reliures, volumes de musique, estampes ; fonds d'étude centré sur l'histoire du livre.

**Consultation :** sur place au Fonds général et à la Réserve ; consultation sur place et prêt à domicile à la Bibliothèque nordique.

**Postes informatiques :** accès à internet, à la documentation électronique et aux outils bureautiques ; accès Wifi ou filaire dans l'ensemble des salles de lecture.

**Fonds numérisés** ou en cours de numérisation : incunables, voyages nordiques, imprimés du XIX<sup>e</sup>, estampes, manuscrits ([archive.org/details/bibliothequesaintegenevieve](http://archive.org/details/bibliothequesaintegenevieve))

**Accès chercheurs** (à la Réserve) à la base des manuscrits enluminés des bibliothèques publiques et universitaires françaises (base IRHT : [bvm.irht.cnrs.fr](http://bvm.irht.cnrs.fr)).

**Services** : formations gratuites sur inscription à la recherche documentaire et aux outils bibliographiques ; renseignements bibliographiques personnalisés ; renseignements à distance (BiblioSés@me et Rue des facts) ; prises de vue numériques sur autorisation et/ou photocopies ; commande de reproductions ; prêt entre bibliothèques (PEB) ; expositions, lectures et conférences.



### Renseignements

[www-bsg.univ-paris1.fr](http://www-bsg.univ-paris1.fr)

[bsgmailto@univ-paris1.fr](mailto:bsgmailto@univ-paris1.fr)

☎ 01 44 41 97 97

Fax : 01 44 41 97 96

10, place du Panthéon  
75005 Paris

### Horaires :

du lundi au samedi,  
de 10 h à 22 h

Horaires réduits pendant  
les vacances universitaires  
Fermeture annuelle  
la première quinzaine d'août

### Réserve :

lundi, mercredi, jeudi  
et vendredi de 10h à 18h  
mardi de 14h à 18h  
samedi de 10h à 17h

### Bibliothèque nordique :

(entrée au 6 rue Valette)  
du lundi au samedi,  
de 14h à 18h

### Réseaux sociaux :

🐦 @biustegenevieve

📘 [facebook.com/BibliothequeSainteGenevieve](https://www.facebook.com/BibliothequeSainteGenevieve)

📍 +BibliothèqueSainteGenevièveParis

Vous avez besoin d'aide dans vos recherches documentaires ? Vous souhaitez solliciter les conseils de bibliothécaires ? Rue des facts est un service de questions réponses à distance, proposé par 25 bibliothèques des universités et grandes écoles franciliennes, dont la Sorbonne Nouvelle.

Ce service s'adresse en priorité aux étudiants, enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels des universités et grandes écoles. Les questions traitées portent sur le fonctionnement des services et sur des recherches documentaires. Les bibliothécaires accompagnent leurs réponses d'une méthode de recherche et fournissent des références bibliographiques dans toutes les disciplines.

Un choix de questions/réponses est consultable sur : <http://ruedesfacts.hypotheses.org>

Ouvert à tous et gratuit, ce service est interrogeable par mail à l'adresse [www.ruedesfacts.fr](http://www.ruedesfacts.fr) avec réponse dans les trois jours ouvrés.



## CONTACTEZ LA MISSION HANDICAP

Vous avez un handicap **permanent ou temporaire** (maladie, accident, etc.) : quelle que soit la nature de votre affection (motrice, psychique, cognitive, sensorielle, maladie invalidante, etc.), et quelle qu'en soit la durée, il existe des dispositions légales pour faciliter la poursuite de vos études.

L'équipe de la Mission Handicap accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap. Elle élabore un plan d'accompagnement personnalisé si nécessaire en concertation avec une équipe plurielle (les médecins référents de la Médecine Préventive des étudiants, les équipes pédagogiques et les référents administratifs). Elle veille à sa mise en œuvre.

Le service adapte les supports de cours, organise les examens avec aménagements, prend en charge le tutorat pédagogique et prête du matériel spécialisé.

Il vous aide dans vos démarches pédagogiques et administratives et vous informe sur les dispositifs existants.

Il propose des réunions pour favoriser l'insertion professionnelle.

Il sensibilise la communauté universitaire aux handicaps, notamment à travers l'UE libre Handicaps et société.

**Nous vous invitons à contacter l'équipe de la Mission Handicap le plus tôt possible.**

### Renseignements

[www.univ-paris3.fr/handicap](http://www.univ-paris3.fr/handicap)

[handicap@univ-paris3.fr](mailto:handicap@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 79 55 / 79 29 / 78 49

Campus Censier - Bat. B

Rez-de-chaussée - Bureau 21A

### Horaires :

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

### Votre contact à la bibliothèque du Campus Censier :

[handicap-scd@univ-paris3.fr](mailto:handicap-scd@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 79 30 (lundi et mardi et jeudi)

Campus Censier - Bat. C

1<sup>er</sup> étage - Bureau 163

(accès par la Salle de La Clef)

# VOTRE SANTÉ À L'UNIVERSITÉ

## LE SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SIUMPPS)

### VOUS ÊTES INSCRIT.E POUR LA 1<sup>ère</sup> FOIS DANS UNE UNIVERSITÉ FRANÇAISE

Un entretien de prévention obligatoire avec un professionnel de santé du SIUMPPS vous sera demandé. Ce sera pour vous l'occasion de faire connaissance avec l'équipe (Infirmières, Médecin, Psychologues) sur laquelle vous pourrez compter tout au long de vos études.

**Prenez rendez-vous dès la rentrée ! Vous pouvez le faire directement en ligne sur le site de l'université.**

### QUELLE QUE SOIT VOTRE ANNÉE D'ÉTUDES

Le Service de la Médecine Préventive propose gratuitement :

- consultations infirmières (entretiens, soins, traitements, vaccinations, conseils, orientation),
- consultations psychologiques,
- consultations d'aptitude au sport dans le cadre du SUAPS ou de la Cité Universitaire,
- consultations pour certificats de « bonne santé » pour un emploi, un stage à l'étranger, une résidence CROUS, etc.
- consultations de nutrition,
- consultations d'aide à l'arrêt du tabac,
- consultations de dépistage et d'hygiène bucco-dentaire,
- consultations gynécologiques,
- formations aux gestes de premiers secours.

**Renseignements**

[www.univ-paris3.fr/siumpps](http://www.univ-paris3.fr/siumpps)  
[medecine.preventive@univ-paris3.fr](mailto:medecine.preventive@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 40 32

Fax : 01 45 87 48 38

Campus Censier - Bat. A  
 2<sup>e</sup> étage - Bureau 247

**Horaires :**

du lundi au vendredi,  
 de 9h à 17h

Vous pouvez également vous rendre au **centre de Santé des Saints Pères** qui assure un accueil permanent et personnalisé des étudiants.

Centre de Santé des Saints Pères  
 45 rue des Saint-Pères, 75006 Paris,  
 porte T145 (R+1)  
[accueil@siumpps.parisdescartes.fr](mailto:accueil@siumpps.parisdescartes.fr)  
 01 42 86 21 29

**SERVICE INFIRMERIE SOINS ET URGENCES**

L'infirmierie accueille l'ensemble des étudiants et des personnels pour tous motifs de santé quels qu'ils soient : soins, pansements, écoute, conseils de santé, renseignements, adresses, etc.

Une salle de repos est disponible sur demande justifiée auprès des infirmières.

**Renseignements**

[infirmierie@univ-paris3.fr](mailto:infirmierie@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 40 30

Campus Censier - Bat. A  
 Rez-de-chaussée - Bureau 22

# OBTENEZ UNE AIDE FINANCIÈRE

## LES BOURSES

### Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Le droit à une bourse est ouvert en fonction d'un barème établi par le Ministère, tenant compte de la composition de la famille et de ses charges d'une part, de ses ressources déclarées aux services fiscaux d'autre part. Le maintien de la bourse est soumis à des conditions de progression dans le cursus, d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

### Bourse au mérite

Cette aide est accordée aux étudiants boursiers lauréats à la fin de la Licence. L'aide est versée pendant les deux années du Master.

La demande de bourse s'effectue en remplissant un « dossier social étudiant » sur le site <http://dse.orion.education.fr/depot>. La demande est à renouveler chaque année.

#### Service des bourses UFR Arts & Médias

scolarite-ufr-am@univ-paris3.fr

☎ 01 45 87 79 63

Campus Censier - Bat. B

2<sup>e</sup> étage - Bureau 200B

#### Service des bourses UFR Langues, Littératures, Cultures et Sociétés Étrangères (LLCSE)

scolarite-ufr-llcse@univ-paris3.fr

☎ 01 45 87 79 10

Campus Censier - Bat. C

3<sup>e</sup> étage - Bureau 343

#### Service des bourses UFR Littérature, Linguistique, Didactique (LLD)

scolarite-ufr-lld@univ-paris3.fr

☎ 01 45 87 79 20

☎ 01 45 87 79 20

Campus Censier - Bat. B

4<sup>e</sup> étage - Bureau 417

## LE SERVICE SOCIAL

Vous pouvez rencontrer nos assistantes sociales, pour toute préoccupation d'ordre personnel, familial ou financier. Soumises au secret professionnel, elles sont là pour vous écouter, vous informer sur les dispositifs qui vous sont destinés, analyser votre situation et envisager avec vous les meilleures solutions.

Si vous rencontrez des difficultés financières, elles peuvent également étudier votre demande d'aide d'urgence.

Le Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) permet d'apporter une aide financière aux étudiants rencontrant des difficultés momentanées (aide ponctuelle) ou pérennes (aide annuelle) sous certaines conditions.

Le Fonds de solidarité et d'initiative étudiante (FSDIE) peut également apporter une aide individuelle (p.75).

### Renseignements

anne-marie.duprat@crous-paris.fr

marie-jose.soularue@crous-paris.fr

☎ 01 45 87 40 89

Campus Censier - Bat. A

2<sup>e</sup> étage - Bureau 222

### Horaires :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

mardi de 14h à 17h

## LES AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Le service des Relations Internationales et Européennes de l'université propose des aides financières pour les étudiants partant à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire (programme d'échange, stage ou étude de terrain).

Un descriptif de chacune de ces aides est présenté sur le site Internet.

Dans la rubrique International > Etudiants de Paris 3 > Aide à la mobilité, vous trouverez toutes les informations sur les sources de financement gérées par le SRIE.

Calendrier des appels à candidatures :

- si votre mobilité commence entre le 01/09 et le 31/12, candidatez entre le 1<sup>er</sup> et le 30 mai
- si votre mobilité commence entre le 01/01 et le 30/06, candidatez entre le 1<sup>er</sup> et le 30 janvier

Il vous est conseillé de candidater en ligne pour les aides à la mobilité même si vous n'entrez pas dans les critères sociaux.

### Renseignements

[www.univ-paris3.fr/ri](http://www.univ-paris3.fr/ri)

[rel.int@univ-paris3.fr](mailto:rel.int@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 48 55

☎ 01 45 87 48 02

Campus Censier - Bat. B  
3<sup>e</sup> étage - Bureau 321







**Des services  
pour vos études**

# UN LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS : LE BUREAU DE LA VIE ETUDIANTE

Le Bureau de la Vie étudiante (BVE) est le lieu d'accueil de tous les étudiants. Une équipe vous y accueille pour répondre à vos questions sur la vie à l'université et vous aider à vous orienter dans l'établissement et dans l'offre des activités étudiantes. N'hésitez pas à y passer.

Le BVE :

- organise plusieurs événements dans l'année autour de l'engagement étudiant, du développement durable, de la santé publique ou de l'échange culturel,
- propose un accompagnement au montage de projets (culturels, citoyens et humanitaires) en vue d'obtenir une subvention du Fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes – FSDIE (p.75),
- valorise votre engagement étudiant (bénévolat) via la validation d'UE accessibles à chaque semestre (p.74),
- encourage et anime le réseau associatif (création d'associations, conseils sur la gestion, domiciliation etc.).

La vie associative au sein de votre université est dense et variée. Différentes associations existent déjà autour du théâtre, du journalisme, de la solidarité, de l'interculturalité, mais aussi des associations de filières ou d'anciens élèves.

Retrouvez la liste complète des associations et leur permanence dans le local associatif (bureau 15) et sur le site de l'université :

[www.univ-paris3.fr/associations-etudiantes](http://www.univ-paris3.fr/associations-etudiantes)

## Renseignements

[www.univ-paris3.fr/bve](http://www.univ-paris3.fr/bve)

[bve@univ-paris3.fr](mailto:bve@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 78 58 / 48 79

Rez-de-chaussée - Bureau 13

# UN LIEU DE BOUILLONNEMENT CULTUREL : LE SERVICE D'ACTION CULTURELLE

## SOYEZ ACTEURS DE LA VIE CULTURELLE DE VOTRE UNIVERSITÉ

Le service d'action culturelle : un lieu d'échanges, de rencontres artistiques, de découvertes, d'expérimentations, de créations, un lieu où se vit en partage l'art d'être spectateur et acteur de la vie culturelle à l'université !

Le service d'action culturelle

- contribue à l'**animation culturelle du campus** : Scènes ouvertes, festival, rendez-vous cinématographiques, résidences mensuelles des jeunes compagnies à l'université. Ces temps forts font découvrir toute la richesse et la vitalité des créations étudiantes à la Sorbonne Nouvelle.
- offre la possibilité d'accéder gratuitement à des **ateliers de pratiques artistiques** : improvisation théâtrale, photographie, danse, écriture scénaristique, journalisme culturel de l'initiation à la professionnalisation.
- soutient et accompagne les créations artistiques des étudiants à travers le dispositif Acte et Fac : modules de formation artistiques, administratifs et techniques, master classes avec des professionnels du spectacle, coordination et mise en réseau des compagnies, parrainages, plateformes.

Osez la créativité !



## DECOUVREZ LES OFFRES EXCEPTIONNELLES DE VOTRE BILLETTERIE

La billetterie :

- permet d'accéder à des **tarifs réduits** – en deçà du tarif étudiant habituel - aux spectacles, concerts et manifestations culturelles au programme de plus de 90 lieux partenaires, à Paris et en proche banlieue
- propose régulièrement des invitations, des visites guidées d'expositions, des carnets d'entrée au cinéma
- permet de découvrir les coulisses d'un théâtre, d'assister à des répétitions et de rencontrer des artistes lors de temps d'échanges privilégiés

La billetterie accepte les règlements par chèque et par carte bancaire et propose un **pass billetterie** valable toute l'année universitaire, d'une valeur de 2€ qui vous permet d'accéder aux tarifs préférentiels pour le théâtre, la danse, les concerts et l'opéra.

## RESTEZ CONNECTÉS

Pour suivre toutes nos activités :

- un site très complet où retrouver tous les événements culturels à l'université et les offres de la billetterie
- une lettre d'information mensuelle
- une page Facebook

### Renseignements

[www.univ-paris3.fr/cultures](http://www.univ-paris3.fr/cultures)

[www.univ-paris3.fr/billetterie](http://www.univ-paris3.fr/billetterie)

[service.culturel@univ-paris3.fr](mailto:service.culturel@univ-paris3.fr)

 [facebook.com/SACParis3](https://www.facebook.com/SACParis3)

☎ Action culturelle : 01 45 87 48 65 / 48 66

☎ billetterie : 01 45 87 41 90 / 40 65

Campus Censier - Bat. A

Rez-de-chaussée - Bureau 18

### Horaires du Service d'Action Culturelle et de la billetterie :

lundi au vendredi de 14h à 17h

du mardi au jeudi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h

# PROFITEZ DES PROJECTIONS DE LA CINÉMATHÈQUE UNIVERSITAIRE

La Cinémathèque Universitaire est une association qui organise, à la Sorbonne Nouvelle, **250 projections entre septembre et mai**. Elle présente du lundi au vendredi deux films par jour, à 12h et 17h. Le programme est affiché près de la salle de projection et près du département Cinéma et Audiovisuel (2<sup>e</sup> étage du Campus Censier). Ce programme est hebdomadaire et thématique et propose également des séances directement liées aux cours du département Cinéma et Audiovisuel.

**Les projections sont ouvertes à tous les étudiants de la Sorbonne Nouvelle moyennant un abonnement** (semestriel ou annuel).



## Renseignements

[www.univ-paris3.fr/cinematheque](http://www.univ-paris3.fr/cinematheque)  
[cinematheque-universitaire@univ-paris3.fr](mailto:cinematheque-universitaire@univ-paris3.fr)

☎ 01 45 87 41 49

## Inscriptions, renseignements

Campus Censier - Bat. B

2<sup>e</sup> étage - Bureau 217B

## Salle de projection

Campus Censier - Bat. A

Rez-de-chaussée - Salle 49

## ENGAGEZ-VOUS À L'UNIVERSITÉ

La Sorbonne Nouvelle vous donne la possibilité de vous investir au sein de l'une de ses nombreuses associations, dont certaines sont liées à des filières précises et d'autres ont une vocation plus générale.

### DEVENEZ BÉNÉVOLE

Le bénévolat est une activité non rémunérée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une institution sans but lucratif : association, ONG, syndicat ou structure publique.

Retrouvez les associations du réseau de l'université sur le site de l'université ou au BVE.

### DEVENEZ VOLONTAIRE

Le terme de volontariat regroupe en France un ensemble de statuts juridiques sous lequel des personnes engagent un travail en France ou à l'étranger. Ces statuts se situent à la frontière entre le bénévolat et le salariat. La Sorbonne Nouvelle favorise vos démarches dans le monde du volontariat. Le BVE (p.64) est votre interlocuteur privilégié.

Il existe différents types de volontariat.

#### **Le Service Volontaire Européen**

Le SVE a pour objectif de favoriser la participation des jeunes de 18 à 30 ans à diverses formes d'activités de volontariat, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Union Européenne, dans les domaines suivants : l'art et la culture, le social, l'environnement et la protection du patrimoine, les médias et l'information des jeunes contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, la santé, l'économie solidaire, le sport, la diversité culturelle, l'avenir de l'Europe... Le volontaire participe individuellement ou collectivement à une activité bénévole.

Pour postuler, vous devez prendre contact avec une organisation d'envoi dans votre pays de résidence qui vous aidera à choisir et

organiser votre projet d'accueil à l'étranger. Pour plus d'informations consultez le site de la maison des français à l'étranger (MFE) rubrique stage - volontariat ou le site [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)

### **Le Service Civique**

Visant à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les organismes d'accueil (associations, collectivités territoriales, etc.), le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail. Les missions de service civique sont accessibles à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Les jeunes en situation de handicap peuvent aussi y accéder. Les savoir-être et la motivation doivent prévaloir. Il est donc ouvert à toutes et tous (y compris les européens et les non-européens en séjour régulier depuis un an). Par ailleurs, le service civique est ouvert, sans limite d'âge au-delà de 25 ans, sous la forme du volontariat de service civique.

### **Le Volontariat International**

Le Volontariat International en Entreprises (VIE), permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger renouvelable une fois. Pour plus d'information vous pouvez consulter le site internet [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

Le Volontariat International en Administration (VIA) est destiné aux jeunes de 18 à 28 ans souhaitant travailler pour des services de l'État à l'étranger : dans les consulats, les ambassades, les services et les missions économiques français à l'étranger ou encore dans les services de coopération et d'action culturelle. Les VIA peuvent être placés sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (environ un millier de volontaires chaque année), ou bien du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (plus de 200). Pour plus d'information vous pouvez consulter le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/F13279.xhtml>

Tous ces dispositifs demandent un engagement de 6 à 24 mois et vous permettent de bénéficier d'une indemnisation.

### **Renseignements**

[www.univ-paris3.fr/bve](http://www.univ-paris3.fr/bve)

[www.univ-paris3.fr/bet](http://www.univ-paris3.fr/bet)

## VALORISEZ VOTRE ENGAGEMENT ÉTUDIANT

L'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 soutient et encourage l'engagement étudiant, véritable passerelle vers l'insertion professionnelle. Elle propose trois UE professionnalisantes.

### **Valorisation de l'expérience associative (BY6VEA - BZ6VEA)**

Cette UE vous permet de mettre en valeur, dans le cadre de votre cursus, les expériences et compétences acquises en prenant part aux activités d'associations en tant que bénévoles.

### **Valorisation de l'engagement des élus étudiants (BY6 EEE – BZ6EEE)**

Cette UE vous permet de mettre en valeur, dans le cadre de votre cursus, les expériences et compétences acquises en prenant part aux activités des instances de l'université (conseils, commissions, comités).

### **Valorisation du service civique (BY6 SCV - BZ6 SCV)**

Cette UE vous permet d'accomplir une mission au service de la collectivité dans le cadre de votre formation. Le Service civique offre la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de contribuer au renforcement du lien social. C'est également une opportunité de développer et d'acquérir de nouvelles compétences.

Renseignements auprès du BVE (p.68)

### **Handicap et société (BYHAN – BZHAN)**

Renseignements auprès de La Mission handicap (p.59)

**Le statut de responsable associatif** : il permet aux étudiants ayant des responsabilités dans une association d'exercer leurs fonctions plus facilement et sans être pénalisés dans leurs études (renseignements auprès du BVE, p.68)

## LE FSDIE

**Vous avez un projet culturel, sportif, humanitaire , citoyen ou autre ? Pensez au FSDIE !**

Le Fonds de Solidarité au Développement des Initiatives Etudiantes est constitué par un prélèvement réglementaire sur les droits de scolarité versés par les étudiants en début d'année universitaire. Il existe dans toutes les universités françaises. **Ce fonds est un outil de développement et de soutien pour la vie étudiante de la Sorbonne Nouvelle.**

Les crédits sont répartis entre trois types d'aides (sociale, mobilité et projets) attribuées en fonction de critères redéfinis chaque année. Les demandes d'aides sont examinées par une commission constituée sous le contrôle de la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire). Cette commission appelée Commission Sociale d'Etablissement se réunit de 3 à 5 fois par an. Le Bureau de la Vie Etudiante assure le suivi administratif et financier du FSDIE.

### VOLET AIDE SOCIALE

Cette aide vous est allouée en cas de difficultés passagères dans le cadre de votre cursus universitaire. Vous ne pouvez bénéficier de cette aide qu'une seule fois en licence et une fois en master ou en doctorat dans tout votre cursus à la Sorbonne Nouvelle.

La demande s'effectue auprès des assistantes sociales. (p.63)

### VOLET AIDE À LA MOBILITÉ

Cette aide peut vous être attribuée si vous partez en mobilité et si vous êtes sélectionné pour un programme d'échange Erasmus ou International ou si vous effectuez un stage ou une étude de terrain (les DOM-TOM ne sont pas acceptés).

La demande s'effectue auprès du Service des relations internationales et européennes. (p.34)

## VOLET AIDE AUX PROJETS

Cette aide est destinée à soutenir des projets qui contribuent au développement et au rayonnement de la vie étudiante, dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de l'engagement citoyen, de l'humanitaire (liste non exhaustive).

Parmi les critères d'attribution, sont appréciés : l'originalité et le sérieux du projet, sa faisabilité, l'implication des étudiants dans la mise en œuvre du projet, l'intérêt et l'ouverture du projet au monde étudiant, et ses retombées sur la communauté universitaire de Sorbonne Nouvelle.

La demande s'effectue auprès du BVE. Un rendez-vous préalable avec l'équipe du BVE est indispensable avant de déposer une demande.



**Renseignements**  
[www.univ-paris3.fr/bve](http://www.univ-paris3.fr/bve)  
[bve@univ-paris3.fr](mailto:bve@univ-paris3.fr)

# SE RESTAURER, SE LOGER : LE CROUS

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) favorise l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants en leur proposant :

- des logements en résidence, en foyer ou en ville
- des bourses (dossier social étudiant à solliciter entre le 15 janvier et le 30 avril sur le site Internet du CROUS pour l'année universitaire suivante)
- des restaurants universitaires
- des activités culturelles et sportives
- des emplois temporaires

## SUR LE CAMPUS CENSIER

La **cafétéria** se situe au rez-de-chaussée du Campus Censier (Bat. C), à côté des amphithéâtres A et B. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 10h à 14h30.

Le **restaurant universitaire** le plus proche se situe 31, rue Geoffroy Saint-Hilaire, à 100 mètres du centre Censier. Ouvert de 11h30 à 14h (fermé le soir).

Le porte-monnaie électronique rechargeable du CROUS incorporé à la carte d'étudiant permet de régler les repas dans tous les restaurants universitaires et cafétérias du CROUS de Paris et des CROUS de France.

### Renseignements

Retrouvez la liste complète  
des restaurants universitaires  
sur [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

☎ 01 40 51 36 00

39, avenue Georges Bernanos  
75231 Paris Cedex 05  
Métro : Port Royal

# L'UNIVERSITÉ, UNE INSTITUTION

Au cours de vos études à la Sorbonne Nouvelle, vous serez appelés à élire vos représentants dans les différentes instances de l'université. Quelques connaissances de son fonctionnement sont indispensables pour comprendre le rôle de vos représentants.

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Il est élu par le Conseil d'Administration (CA) à la majorité absolue pour un mandat de 4 ans. Il préside et exécute les délibérations du CA. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses.

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ACADÉMIQUE

Il préside et exécute, pour un mandat de 4 ans, les délibérations du CAC et de ses deux commissions : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et Commission de la Recherche (CR).

## LES VICE-PRÉSIDENTS

Le président est assisté dans ses fonctions par 12 Vice-présidents.

### 4 Vice-président élus :

Le Vice-président du Conseil d'Administration (CA)

Les Vice-présidents du Conseil académique (CAC) :

- le Vice-président de la Commission de la Recherche (CR)
- le Vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU)
- le Vice-président étudiant

### 8 Vice-présidents nommés :

- La Vice-présidente chargée des personnels et du dialogue social
- Le Vice-président chargé des relations avec le monde socio-professionnel, des partenariats et de la valorisation

## Le Président

assure la direction de l'Université

## Le Conseil académique

formule des avis et des propositions sur les orientations des politiques de formation, de recherche et de diffusion. Il assure l'articulation entre la formation et la recherche

élit

## Le CA

détermine la politique de l'Université

## La CFVU

délibère sur les formations et la vie universitaire

## La CR

délibère sur la recherche.  
Elle travaille en étroite collaboration avec les écoles doctorales

- La Vice-présidente chargée de la vie étudiante et de l'action culturelle
- La Vice-présidente chargée de l'immobilier
- La Vice-présidente chargée des pédagogies innovantes et des ressources numériques
- Le Vice-président chargé de la vie de l'établissement
- Le Vice-président chargé des finances
- Le Vice-président délégué aux relations internationales et européennes

## LES CONSEILS CENTRAUX

### **Le Conseil d'Administration (CA)**

Composé de représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et techniques, et des étudiants, ainsi que de personnalités extérieures (dont la fonction est d'assurer l'ouverture de l'université sur le monde extérieur et notamment sur le monde du travail), il détermine la politique de l'établissement, approuve le contrat d'établissement et se prononce sur toutes les questions ayant une incidence financière.

### **Le Conseil Académique (CAC)**

Il regroupe les membres de la CFVU et de la CR, composées de représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et techniques, et des étudiants, ainsi que de personnalités extérieures. Il élit le VPE au sein des étudiants de la CFVU.

### **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)**

Commission où les étudiants sont les plus représentés, elle a pour domaine de compétence l'ensemble des enseignements de formation initiale et continue, l'organisation des études et du contrôle des connaissances, la vie associative, sportive, culturelle des étudiants, ainsi que leur orientation et l'aide à l'insertion professionnelle.

## La Commission de la Recherche (CR)

Les élus étudiants y sont obligatoirement des doctorants. La CR a pour domaine de compétence toutes les questions touchant à la Recherche et au recrutement des personnels enseignants-chercheurs.

## VOS REPRÉSENTANTS

### Vos représentants étudiants dans les conseils centraux

Tous les deux ans, des élections étudiantes ont lieu à la Sorbonne Nouvelle. **L'ensemble des étudiants est appelé à voter afin d'élire ses représentants au CA, à la CFVU et à la CR.** Ils sont vos porte-parole dans ces instances. Ils s'impliquent afin de vous garantir les conditions de vie et d'études les meilleures possibles. C'est pourquoi votre participation à la démocratie universitaire (en votant ou en vous présentant) est cruciale. 22 étudiants siègent dans les deux conseils centraux : 6 au CA, 12 à la CFVU et 4 à la CR. Ils préparent, réfléchissent et votent des décisions d'ordre pédagogique, administratif et financier.

### Vos représentants étudiants dans les conseils d'UFR et de département

- **3 Unités de Formation et de Recherche (UFR)**

Structure qui organise les enseignements dans le cadre d'un champ disciplinaire large (Arts & Médias ; Langues, Littératures, Civilisations et Sociétés Étrangères ; Littérature, Linguistique, Didactique). Y sont rattachés les enseignants qui interviennent dans ce champ disciplinaire et les personnels chargés de sa gestion administrative. Les UFR sont composées de départements.

- **17 Départements**

Entité pédagogique, scientifique et administrative en charge d'une discipline.

Dans chaque UFR et dans chaque département, vous avez la possibilité de faire entendre votre voix par le biais de **représentants élus** qui participent à ces conseils. Il vous appartient, au moment des élections étudiantes ou en vous adressant à ces représentants,

de formuler vos critiques, vos revendications et vos propositions, quel que soit le niveau où celles-ci peuvent trouver une solution (département, UFR, université). Les conseils d'UFR et de département sont une des sources principales d'enrichissement de la stratégie et de la pédagogie de l'université. Ils sont à la base du fonctionnement démocratique de l'ensemble universitaire.

## LA VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANTE

Un étudiant est élu par le CAC, au sein des étudiants élus à la CFVU. Il assure un rôle de liaison entre les étudiants, l'administration, les syndicats et les associations. De plus, il assure la promotion de la citoyenneté universitaire et de la vie étudiante. Pour cela, il participe aux différents conseils et commissions et travaille en étroite relation avec les services administratifs. Il a plusieurs fonctions :

- avec les autres élus étudiants dont il coordonne le travail dans les différents conseils, il fait valoir les intérêts des étudiants et expose auprès des autorités décisionnelles les difficultés que l'ensemble de la communauté étudiante peut rencontrer,
- il est en charge de toutes les questions de vie étudiante, interne et externe à l'université,
- il intervient auprès de l'administration pour régler les problèmes particuliers rencontrés par des étudiants.

**Pour contacter la Vice-Présidence Etudiante, adressez-vous à [vpe@univ-paris3.fr](mailto:vpe@univ-paris3.fr)**

**Pour prendre contact avec vos élus étudiants ou pour en savoir plus, adressez-vous au Bureau de la Vie Etudiante (p.68).**

## VOS REPRÉSENTANTS ÉLUS POUR LA RENTRÉE 2015-2016

### Conseils centraux

- UNEF et associations étudiantes (CA/CFVU/CR)  
contact : [paris3.unef@gmail.com](mailto:paris3.unef@gmail.com)
- Fabrique ton université ! (CA/CFVU)  
contact : [lafabrique.paris3@gmail.com](mailto:lafabrique.paris3@gmail.com)
- UNI-MET Mérite et Excellence (CFVU)  
contact : [unimet.p3@gmail.com](mailto:unimet.p3@gmail.com)
- BDP3 – Relisons (CR)  
contact : [contact@bdp3.com](mailto:contact@bdp3.com)
- EPI (CFVU)  
contact : [epi.paris3@gmail.com](mailto:epi.paris3@gmail.com)
- Sorbonne Vraiment Nouvelle (CA)



Carte des accords européens et internationaux  
de la Sorbonne Nouvelle

**Annuaire des  
composantes  
d'enseignement  
et de recherche**

## UFR ARTS & MÉDIAS

[www.univ-paris3.fr/ufr-am](http://www.univ-paris3.fr/ufr-am)

[ufr-am@univ-paris3.fr](mailto:ufr-am@univ-paris3.fr)

Campus Censier - Bat. B

2<sup>e</sup> étage - Bureau 200B

☎ 01 45 87 79 59 / 79 08 / 79 12 / 42 38 / 41 61 / 40 91 / 79 63

### Département : Cinéma et Audiovisuel (CAV)

[www.univ-paris3.fr/dept-cav](http://www.univ-paris3.fr/dept-cav)

[dept-cav@univ-paris3.fr](mailto:dept-cav@univ-paris3.fr)

#### Licence 1 et 2 :

Campus Censier - Bat. B

2<sup>e</sup> étage - Bureau 215

☎ 01 45 87 79 38

#### Licence 3 :

Campus Censier - Bat. B

2<sup>e</sup> étage - Bureau 213

☎ 01 45 87 41 88

#### Master :

Campus Censier - Bat. B

2<sup>e</sup> étage - Bureau 213

☎ 01 45 87 79 88

### Département : Institut d'Études Théâtrales (IET)

[www.univ-paris3.fr/dept-iet](http://www.univ-paris3.fr/dept-iet)

[dept-iet@univ-paris3.fr](mailto:dept-iet@univ-paris3.fr)

#### Licence :

Campus Censier - Bat. B

2<sup>e</sup> étage - Bureau 205B

☎ 01 45 87 40 60

### Licence Professionnelle, Master et Doctorat :

Campus Censier - Bat. B

2<sup>e</sup> étage - Bureau 203

☎ 01 45 87 40 61 / 41 60

**Département : Institut de la Communication et des Médias (ICM)**

[www.univ-paris3.fr/dept-icm](http://www.univ-paris3.fr/dept-icm)  
[dept-icm@univ-paris3.fr](mailto:dept-icm@univ-paris3.fr)  
Campus Censier - Bat. B  
2<sup>e</sup> étage - Bureau 201A  
☎ 01 45 87 48 75 / 42 32

**Département : Médiation Culturelle**

[www.univ-paris3.fr/dept-mc](http://www.univ-paris3.fr/dept-mc)  
[dept-mc@univ-paris3.fr](mailto:dept-mc@univ-paris3.fr)  
Campus Censier - Bat. B  
2<sup>e</sup> étage - Bureau 209A/209B  
☎ 01 45 87 42 73 / 42 93 / 78 93

**UFR LANGUES, LITTÉRATURES, CULTURES ET SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES (LLCSE)**

[www.univ-paris3.fr/ufr-llcse](http://www.univ-paris3.fr/ufr-llcse)  
[ufr-llcse@univ-paris3.fr](mailto:ufr-llcse@univ-paris3.fr)  
Campus Censier - Bat. C  
3<sup>e</sup> étage - Bureau 343  
☎ 01 45 87 78 10

**Département : Études Arabes, Hébraïques, Indiennes et Iraniennes (EAHII)**

[www.univ-paris3.fr/dept-eahii](http://www.univ-paris3.fr/dept-eahii)  
[dept-eahii@univ-paris3.fr](mailto:dept-eahii@univ-paris3.fr)  
Campus Censier - Bat. C  
3<sup>e</sup> étage - Bureau 381  
☎ 01 45 87 42 61

**Département : Études Germaniques**

[www.univ-paris3.fr/dept-eg](http://www.univ-paris3.fr/dept-eg)  
[dept-eg@univ-paris3.fr](mailto:dept-eg@univ-paris3.fr)  
Campus Censier - Bat. C  
3<sup>e</sup> étage - Bureau 384  
☎ 01 45 87 48 72

**Département : Études Ibériques et Latino-Américaines (EILA)**

[www.univ-paris3.fr/dept-eila](http://www.univ-paris3.fr/dept-eila)

[dept-eila@univ-paris3.fr](mailto:dept-eila@univ-paris3.fr)

Campus Censier - Bat. C

3<sup>e</sup> étage - Bureau 353

☎ 01 45 87 41 27 / 42 49

**Département : Études Italiennes et Roumaines (EIR)**

[www.univ-paris3.fr/dept-eir](http://www.univ-paris3.fr/dept-eir)

[dept-eir@univ-paris3.fr](mailto:dept-eir@univ-paris3.fr)

Centre Bièvre

1 rue Censier, 75005 Paris - 5<sup>e</sup> étage

☎ 01 45 87 42 70 / 41 41

**Département : Institut d'Études Européennes**

[www.univ-paris3.fr/dept-iee](http://www.univ-paris3.fr/dept-iee)

[dept-iee@univ-paris3.fr](mailto:dept-iee@univ-paris3.fr)

Campus Censier - Bat. C

3<sup>e</sup> étage - Bureau 383

☎ 01 45 87 48 98

**Département : Langues Étrangères Appliquées (LEA)**

[www.univ-paris3.fr/dept-lea](http://www.univ-paris3.fr/dept-lea)

[dept-lea@univ-paris3.fr](mailto:dept-lea@univ-paris3.fr)

Campus Censier - Bat. C

3<sup>e</sup> étage - Bureau 351

☎ 01 45 87 40 77 / 42 36 / 78 77 / 41 12

**Département : Monde Anglophone**

[www.univ-paris3.fr/dept-ma](http://www.univ-paris3.fr/dept-ma)

[dept-ma@univ-paris3.fr](mailto:dept-ma@univ-paris3.fr)

**Licence :**

[licence.monde.anglophone@univ-paris3.fr](mailto:licence.monde.anglophone@univ-paris3.fr)

Campus Censier - Bat. C

3<sup>e</sup> étage - Bureau 376

☎ 01 45 87 41 59 / 48 11 / 41 54

**Master et Concours :**

Institut du Monde Anglophone

5 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris

☎ 01 40 51 33 00

## **UFR LITTÉRATURE, LINGUISTIQUE, DIDACTIQUE (LLD)**

[www.univ-paris3.fr/ufr-lld](http://www.univ-paris3.fr/ufr-lld)

[ufr-lld@univ-paris3.fr](mailto:ufr-lld@univ-paris3.fr)

Campus Censier - Bat. B

4<sup>e</sup> étage - Bureau 417

☎ 01 45 87 78 08 / 79 07

**Département :****Didactique du Français Langue Etrangère (DFLE)**

[www.univ-paris3.fr/dept-dfle](http://www.univ-paris3.fr/dept-dfle)

[dept-dfle@univ-paris3.fr](mailto:dept-dfle@univ-paris3.fr)

DULF, DUEF niveau 1 :

Campus Censier - Bat. B

4<sup>e</sup> étage - Bureau 401B

☎ 01 45 87 41 22

Licence (mineure DFLES), DUECDF, DUEF niveau 2, Master et Doctorat :

Sorbonne - 46 rue St Jacques, 75005 Paris

☎ 01 40 46 29 29

### **Département : Institut de Linguistique et Phonétique Générales et Appliquées (ILPGA)**

[www.univ-paris3.fr/dept-ilpga](http://www.univ-paris3.fr/dept-ilpga)

[dept-ilpga@univ-paris3.fr](mailto:dept-ilpga@univ-paris3.fr)

19, rue des Bernardins, 75005 PARIS

☎ 01 44 32 05 70

**Département : Littérature et Linguistique  
Françaises et Latines (LLFL)**

[www.univ-paris3.fr/dept-llfl](http://www.univ-paris3.fr/dept-llfl)

[dept-llfl@univ-paris3.fr](mailto:dept-llfl@univ-paris3.fr)

**Licence 1 :**

Campus Censier - Bat. A

4<sup>e</sup> étage - Bureau 431A

☎ 01 45 87 48 71

**Licence 2 :**

Campus Censier - Bat. A

4<sup>e</sup> étage - Bureau 433

☎ 01 45 87 41 37

**Licence 3 :**

Campus Censier - Bat. A

4<sup>e</sup> étage - Bureau 431A

☎ 01 45 87 41 36

**Master 1 et M2 Métiers de l'enseignement :**

Campus Censier - Bat. A

4<sup>e</sup> étage - Bureau 431

☎ 01 45 87 41 35

**Master 2 Recherche et Professionnel :**

Campus Censier - Bat. A

4<sup>e</sup> étage - Bureau 429A

☎ 01 45 87 79 36

**Département : Littérature Générale et Comparée (LGC)**

[www.univ-paris3.fr/dept-lgc](http://www.univ-paris3.fr/dept-lgc)

[dept-lgc@univ-paris3.fr](mailto:dept-lgc@univ-paris3.fr)

**Licence et Agrégation :**

Campus Censier - Bat. B

4<sup>e</sup> étage - Bureau 409

☎ 01 45 87 41 31

**Master et Doctorat :**

Sorbonne - 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris

escalier C, 2<sup>e</sup> étage

☎ 01 40 46 29 20

## **BUREAU DES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (BET)**

[www.univ-paris3.fr/bet](http://www.univ-paris3.fr/bet)  
[bet@univ-paris3.fr](mailto:bet@univ-paris3.fr)  
Campus Censier - Bat. A  
1<sup>er</sup> étage - Bureau 116  
☎ 01 45 87 78 06

## **ESIT (ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS)**

[www.univ-paris3.fr/esit](http://www.univ-paris3.fr/esit)  
[esit@univ-paris3.fr](mailto:esit@univ-paris3.fr)  
Centre universitaire Dauphine  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris  
2<sup>e</sup> étage P217  
☎ 01 44 05 42 05

## **INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'AMÉRIQUE LATINE (IHEAL)**

[www.univ-paris3.fr/iheal](http://www.univ-paris3.fr/iheal)  
[iheal.scolarite@univ-paris3.fr](mailto:iheal.scolarite@univ-paris3.fr)  
28 rue Saint Guillaume, 75007 Paris  
☎ 01 44 39 86 65

## ÉCOLES DOCTORALES

### **ED 120 - Littérature française et comparée**

[www.univ-paris3.fr/ed120](http://www.univ-paris3.fr/ed120)

[ed120@univ-paris3.fr](mailto:ed120@univ-paris3.fr)

Sorbonne - 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris  
escalier C, 2<sup>e</sup> étage

☎ 01 40 46 28 85

### **ED 122 - Europe latine - Amérique latine**

[www.univ-paris3.fr/ed122](http://www.univ-paris3.fr/ed122)

[ed122@univ-paris3.fr](mailto:ed122@univ-paris3.fr)

Centre Bièvre - 1 rue Censier, 75005 Paris  
3<sup>e</sup> étage

☎ 01 45 87 79 42

### **ED 267 - Arts & Médias**

[www.univ-paris3.fr/ed267](http://www.univ-paris3.fr/ed267)

[ed267@univ-paris3.fr](mailto:ed267@univ-paris3.fr)

Centre Bièvre - 1 rue Censier, 75005 Paris  
3<sup>e</sup> étage - porte B

☎ 01 45 87 79 48

### **ED 268 - Langage et langues : description, théorisation, transmission**

[www.univ-paris3.fr/ed268](http://www.univ-paris3.fr/ed268)

[ed268@univ-paris3.fr](mailto:ed268@univ-paris3.fr)

Centre Bièvre - 1 rue Censier, 75005 Paris  
3<sup>e</sup> étage

☎ 01 45 87 79 39

### **ED 514 - EDEAGE - Etudes Anglophones, Germanophones et Européennes**

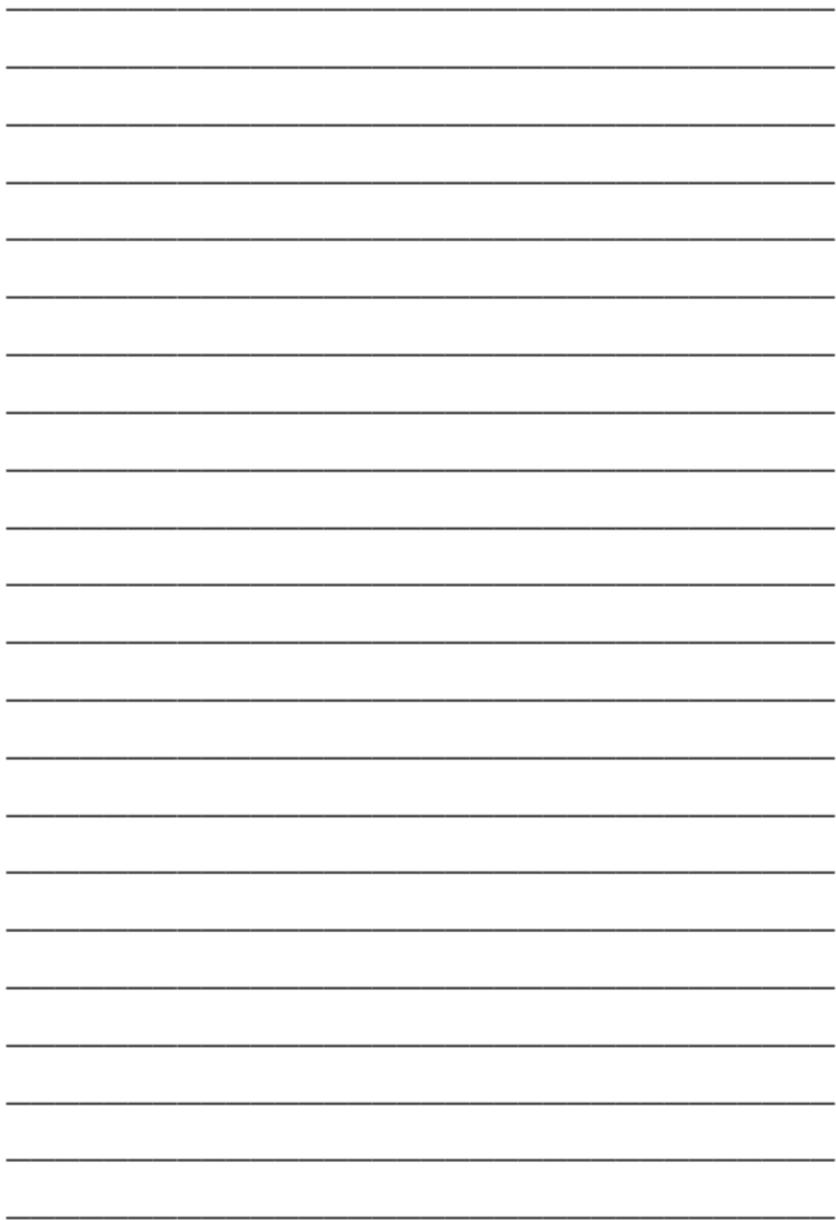
[www.univ-paris3.fr/ed514](http://www.univ-paris3.fr/ed514)

[ed514@univ-paris3.fr](mailto:ed514@univ-paris3.fr)

Institut du Monde Anglophone  
5 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris

☎ 01 40 51 33 01





Si vous souhaitez nous aider à améliorer ce guide,  
merci de contacter le **service communication** :

Campus Censier  
Bâtiment A  
Rez-de-chaussée  
Bureau 24b  
dsic-com@univ-paris3.fr

Conception :  
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3  
Direction des Systèmes d'Information et de la Communication  
Sous-Direction Communication - Bureau PAO  
Photo : Eugenio Prieto  
Composition & Réalisation : Romain Labrande

 Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3  
 @SorbonneParis3  
@RechercheParis3

[www.univ-paris3.fr](http://www.univ-paris3.fr)

